



---

# Projet d'Aménagement et de Développement Durables

---

SCoT Hautes Terres d'Oc



---

*Version du 24/06/2019 pour l'approbation du SCoT Hautes Terres d'Oc*

---

## TABLE DES MATIERES

### Axe 1 – Développer l'accueil en confortant le rôle des pôles en lien avec les vocations du territoire .... 3

<b>Objectif 1</b> : accueillir de nouveaux habitants grâce au développement économique et à l'amélioration du cadre de vie .....	6
<b>Objectif 2</b> : conforter le rôle des pôles en lien avec les vocations du territoire et maintenir la structure multi-polarisée du territoire. ....	9
<b>Objectif 3</b> : permettre le développement démographique de tous les secteurs en tenant compte des dynamiques internes et de celles des territoires limitrophes.....	13
<b>Objectif 4</b> : proposer une offre de logements suffisante et adaptée aux besoins .....	14
<b>Objectif 5</b> : favoriser un développement de l'urbanisme maîtrisé, durable et respectueux de la logique des lieux .....	16
<b>Objectif 6</b> : maintenir, améliorer et adapter l'offre de services .....	19
<b>Objectif 7</b> : préserver une armature économique qui favorise le développement de l'emploi.....	21
<b>Objectif 8</b> : améliorer l'accessibilité du territoire et favoriser une mobilité plus durable .....	26
<b>Objectif 9</b> : continuer à être un territoire économe dans la consommation d'espaces naturels et agricoles .....	28

### Axe 2 – S'appuyer sur les atouts paysagers et environnementaux pour développer l'attractivité du territoire ..... 30

<b>Objectif 10</b> : Valoriser les «paysages-ressources » au cœur de l'identité des territoires .....	33
<b>Objectif 11</b> : Cultiver l'équilibre et la multiplicité de caractères des paysages agropastoraux et forestiers .....	38
<b>Objectif 12</b> : Accompagner l'évolution des paysages habités en assurant la préservation de l'esprit des lieux et la continuité des identités architecturales.....	39
<b>Objectif 13</b> : Améliorer les connaissances des milieux et des ressources naturels du territoire et introduire la valeur de qualité environnementale dans les projets (économie, transport, services, habitats) .....	40
<b>Objectif 14</b> : Préserver les forêts à fort enjeu écologique, topographique ou récréatif/de loisirs .....	41
<b>Objectif 15</b> : Encourager la pratique d'une sylviculture durable qui respecte les milieux .....	42
<b>Objectif 16</b> : préserver la biodiversité dans les milieux agropastoraux grâce au maintien d'une activité agricole durable .....	42
<b>Objectif 17</b> : protéger les zones humides et les milieux aquatiques conformément à la réglementation en vigueur.....	43
<b>Objectif 18</b> : sauvegarder, voire restaurer la continuité écologique des cours d'eau et veiller au maintien d'un régime hydrologique adapté aux espèces aquatiques et l à l'écoulement des eaux .....	43
<b>Objectif 19</b> : préserver les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques.....	44
<b>Objectif 20</b> : assurer une gestion durable de la ressource en eau .....	45
<b>Objectif 21</b> : gérer l'énergie et s'adapter au changement climatique.....	46
<b>Objectif 22</b> : réduire la vulnérabilité aux risques.....	49
<b>Objectif 23</b> : limiter l'exposition aux nuisances. ....	50

**Axe 1 du SCoT : Développer l'accueil en confortant le rôle des pôles  
en lien avec les vocations du territoire**

# SCoT Hautes Terres d'Oc

Le SCoT souhaite créer les conditions de croissance démographique sur l'ensemble du territoire. L'ambition est de contrer les tendances actuelles de perte de population sur les secteurs centraux les plus enclavés et de déclin démographique de certains bourgs-centres (Lacaune, Brassac) en appuyant la croissance sur les vocations économiques du territoire, sur l'amélioration du cadre de vie et sur son attractivité.

Le projet vise à renforcer les pôles économiques et de services inhérents à ces vocations et d'adapter les rythmes de croissance en fonction de l'accessibilité à ces pôles et des influences extérieures (attractivité de l'agglomération Castres-Mazamet). La progression démographique proposée est donc proportionnelle à l'accessibilité à l'emploi et aux services présents sur ces pôles.

Cette progression démographique devra être accompagnée d'une politique ambitieuse de logement adaptée aux évolutions démographiques observées : vieillissement de la population, desserrement des ménages, accueil de ménages à faible revenu...

CONSTAT	ENJEUX
<p><b>ORGANISATION TERRITORIALE</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Un territoire rural de moyenne montagne à la densité faible.</li><li>- Un territoire caractérisé par un maillage de centres-bourgs.</li></ul> <p><b>DEMOGRAPHIE</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Territoire attractif qui voit sa population se stabiliser grâce à l'accueil de nouvelles populations à l'Ouest et à l'Est.</li><li>- Solde naturel déficitaire, solde migratoire compensant le solde naturel.</li><li>- À l'Ouest, accueil de familles grâce à l'attractivité de l'agglomération castraise (sauf Saint Germer, Lacrouzette, Saint Salvy de la Balme, Lasfaillades, Cambounès).</li><li>- À l'Est, accueil de jeunes retraités, de salariés des filières économiques et de ménages à faible revenu attirés par des loyers peu élevés.</li><li>- La partie centrale : attractivité moins élevée et perte de population.</li><li>- Population vieillissante, à faible revenu et marquée par un desserrement des ménages.</li></ul> <p><b>HABITAT</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Augmentation du parc de logements grâce à la réhabilitation et à l'aménagement de lotissements.</li><li>- Une grande majorité de propriétaires occupants, une offre locative insuffisante, des logements vacants difficiles à réhabiliter, une inadéquation entre l'offre et la demande.</li><li>- 1/3 des logements vacants dans les centres-bourgs qui périclitent.</li></ul> <p><b>SERVICES</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Maillage de centres-bourgs où les équipements de proximité sont présents : commerces et artisanat.</li><li>- Vieillesse des chefs d'entreprises</li><li>- Présence des services liés :<ul style="list-style-type: none"><li>• A l'accueil des familles avec enfants même si des efforts restent à faire à l'Est et au Sud Est</li><li>• Aux personnes âgées, aux personnes handicapées vieillissantes et à des publics spécifiques</li><li>• A l'animation culturelle</li><li>• Au soutien aux entreprises</li></ul></li><li>- Démographie médicale fragile même si le territoire se structure et voit l'arrivée de nouveaux médecins</li><li>- Eloignement des services d'urgence</li><li>- Des services publics de moins en moins présents</li><li>- Des services à destination du public adolescent peu développés.</li></ul> <p><b>MOBILITE</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Utilisation de la voiture omniprésente et trafic de poids lourds important lié à la présence des filières industrielles.</li><li>- Transports en commun : secteur tarnais globalement bien desservi à l'exception de Lacrouzette, secteur héraultais mal desservi.</li><li>- Transports en commun complémentaires assurés par les intercommunalités via le transport à la demande (TAD).</li><li>- Téléphonie mobile : réseau accessible dans les centres-bourgs et les principaux hameaux mais itinérance non assurée.</li></ul>	<p><b>ORGANISATION TERRITORIALE</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Conforter le maillage du territoire par les centres-bourgs en lien avec l'activité économique.</li><li>- Réactiver l'attractivité des centres-bourgs.</li></ul> <p><b>DEMOGRAPHIE</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Créer les conditions nécessaires au maintien et à l'attrait de nouvelles populations.</li><li>- Attirer de nouveaux habitants grâce au développement économique en lien avec les pôles du territoire.</li><li>- Encourager les personnes qui travaillent sur le territoire mais n'y habitent pas à s'y installer.</li><li>- Encourager le rajeunissement de la population.</li><li>- Répartir le développement démographique de façon équilibrée sur le territoire en fonction des capacités de chaque commune.</li></ul> <p><b>HABITAT</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Améliorer la qualité des espaces urbanisés et des logements existants (OPAH en cours : sécurité-salubrité, confort, autonomie des personnes-adaptation, consommation énergétique).</li><li>- Développer l'offre de logements existante en termes de qualité et de diversité (taille, logements sociaux... OPAH en cours)</li><li>- Adapter l'offre à la demande (personnes âgées, ménages de plus en plus petits, ménages à faible revenu) et en tenant compte du parcours locatif et de l'accessibilité à la propriété.</li></ul> <p><b>SERVICES</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Maintenir les commerces, services publics et services au public existants.</li><li>- Conforter les services dans les centres-bourgs via une politique de développement des commerces et entreprises existantes.</li><li>- Donner accès aux services d'urgence</li><li>- Améliorer l'offre sur la santé</li><li>- Améliorer l'offre sur la petite enfance et l'enfance-jeunesse.</li></ul> <p><b>MOBILITE</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Développer et faciliter les différents moyens de communication afin de faciliter les échanges internes et externes</li><li>- Développer les alternatives à la voiture individuelle : amélioration des services de TAD, encouragement au système de covoiturage organisé.</li><li>- Améliorer les transports en commun sur la zone de Lacrouzette-Roquecourbe-Burlats Les Sauvages et dans l'Hérault.</li></ul>

- Haut débit : connexion insatisfaisante sauf dans certains centres-bourgs (Brassac, Lacaune, Vabre).

## **ECONOMIE/EMPLOIS**

- Sphère non-présentielle dominante témoignant de l'existence de filières et pôles industriels : granit et pierres, agroalimentaires -charcuterie-salaison, eau, produits laitiers), textile, agriculture, bois, tourisme, hydroélectricité
- Taux d'activité supérieur (74 %) aux taux national (71 %) et départementaux (72 % Tarn, 69 % Hérault) .
- Population active qui a augmenté entre 1999 et 2012.
- Un nombre d'emplois en légère baisse (3 %) entre 2007 et 2012, légers gains sur le Lacaunais, le Sidobre, l'extrême ouest, le Masnau et Anglès // filières économiques.
- Un ratio emplois offerts/actifs occupés qui s'est dégradé jusqu'en 2007 et qui se stabilise
- Des emplois non pourvus dans les métiers à image négative.
- Des personnes qui viennent travailler sur le territoire (16 % des actifs)
- Une activité économique concentrée sur les pôles de services et les pôles industriels.
- Un tissu de petites entreprises dynamiques et structurées.
- Des filières en développement : tourisme, ESS, EnR, TIC/Télétravail/Autres formes d'organisation.
- Une agriculture d'élevage extensif marquée par l'AOC Roquefort et employant un millier de personnes.
- Des zones d'activités presque totalement occupées sur le Sidobre, les Monts de Lacaune et la Montagne du Haut Languedoc, des lots vacants sur la partie centrale des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune.

## **ECONOMIE/EMPLOIS**

- Maintenir et développer le tissu de commerçants et d'artisans en lien avec la croissance de population
- Conforter les filières industrielles du territoire : granit, agroalimentaire, textile, bois
- Développer l'activité touristique, l'activité économique engendrée par l'ESS, les EnR, les TIC / Télétravail / Nouvelles formes d'organisation.

Bien que le PETR Hautes Terres d'Oc soit composé en 2017 de 2 communautés de communes (4 en 2016), la communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux et la communauté de communes Monts de Lacaune Montagne du Haut Languedoc, les éléments du PADD sont présentés par secteurs recoupant les anciennes intercommunalités : Sidobre Val d'Agout, Vals et Plateaux des Monts de Lacaune, Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc. Ceci s'explique par le fait qu'un PLUI existe déjà sur Vals et Plateaux des Monts de Lacaune, deux autres sont en cours d'élaboration sur Sidobre Val d'Agout et Monts de Lacaune et des documents communaux régissent l'urbanisme sur la montagne du Haut Languedoc.

**OBJECTIF 1- Accueillir de nouveaux habitants grâce au développement économique et à l'amélioration du cadre de vie.**

La relance de l'activité et une politique ambitieuse de développement économique et d'amélioration du cadre de vie vont permettre l'accueil conséquent de population suivant entre 2017 et 2037 :

- Population de départ (2017) : 20 918 habitants.
- Population d'arrivée (2037) : 24 129 habitants.

Détail par secteurs :

	Pop 2017	Pop Suppl.	Pop 2037	Taux de croiss	Part de croiss
CCSVA	10 005	1955	11 960	0,90 %	61%
CCML	5 242	560	5802	0,51 %	17%
CCMHL	2 696	364	3 060	0,64 %	11%
CCVPMML	2 975	332	3 307	0,53 %	10%
HTO	20 918	3 211	24 129	0,72 %	100%

= **ambition d'accueillir 3 211 habitants d'ici 2037** (taux de variation annuelle de 0,72 %, augmentation globale de 15 %) et plus particulièrement des personnes plus jeunes et actives qui s'installeront durablement sur le territoire grâce à :

**1.1°- Accueil de population grâce au développement économique et à la création d'emplois<sup>1\*</sup>**

Le territoire est caractérisé par des filières industrielles exploitant les ressources locales qui lui permettent de posséder une activité économique impossible à délocaliser et dynamique : le granit, l'eau de source, le bois, la charcuterie-salaison et l'agriculture. Ces filières traditionnelles, après une période de crise qui a touché toute la France, se portent mieux. Cette relance de l'activité ainsi que l'accompagnement renforcé des collectivités locales et des chambres consulaires à ces filières mais également à d'autres secteurs à développer (tourisme, économie sociale et solidaire -ESS-, énergie renouvelables - ENR-, les services et structures d'accueil pour personnes âgées - handicapées) vont permettre de développer l'emploi et d'augmenter le nombre de nouveaux habitants accueillis chaque année. Les prévisions d'accueil d'habitants entre 2017 et 2037 grâce à l'emploi sont :

	Tx variation annuelle de 0,73 %	
	Prévision totale nette de création d'emplois*	Nb total net d'hab. accueillis**
COMMERCE/ARTISANAT	100	260
FILIERE BOIS	250	650
GRANIT	60	156
CHARCUTERIE-SALAIISON ET AUTRE AGROALIMENTAIRE	140	364
EAUX DE SOURCE	70	182
AGRICULTURE-DIVERSIFICATION	Solde nul	
TOURISME	250	650
ESS	45	117
TIC	90	234
ENR	50	130
ACCUEIL PERS. AGEES - PERS. HANDICAPEES	205	533
<b>TOTAL GAIN LIE A LA CREATION D'EMPLOIS (1.1°)</b>	<b>1 260</b>	<b>3 276</b>

<sup>1</sup>**Emploi**(def. INSEE) : au recensement, les personnes actives ayant un emploi peuvent être comptées à leur lieu de résidence ou à leur lieu de travail (LT). Au lieu de résidence, on parle de population active ayant un emploi. Au lieu de travail (LT), on parle d'emploi au lieu de travail ou plus brièvement d'emploi.

# SCoT Hautes Terres d'Oc

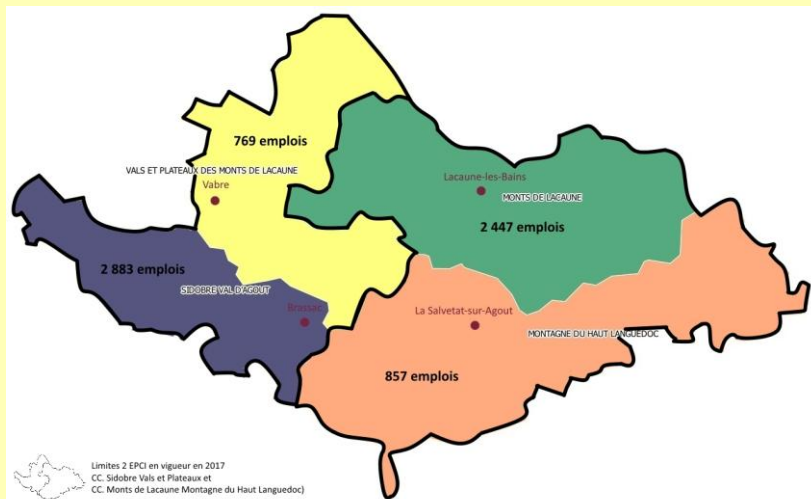
\*Estimation en fonction de l'existant et des projets des communes. Certains projets n'ont pas été comptabilisés comme celui d'exploitation minière à Fontrieu ou de développement du bien-être par une grande entreprise à Lacaune.

\*\*Un coefficient de 2,6 a été appliqué au nombre d'emplois créés pour estimer la population accueillie correspondante selon les proportions suivantes :

- 46 % d'actifs pour 54 % d'inactifs = 1 actif pour 1,2 inactif = 2,2 pers accueillies.
  - auxquelles il faut ajouter les emplois indirects créés en terme de services (publics, petite enfance...) et dans d'autres secteurs (transport, BTP...) = 0,4 pers. accueillie
- = 2,6 pers. accueillies pour un emploi créé.

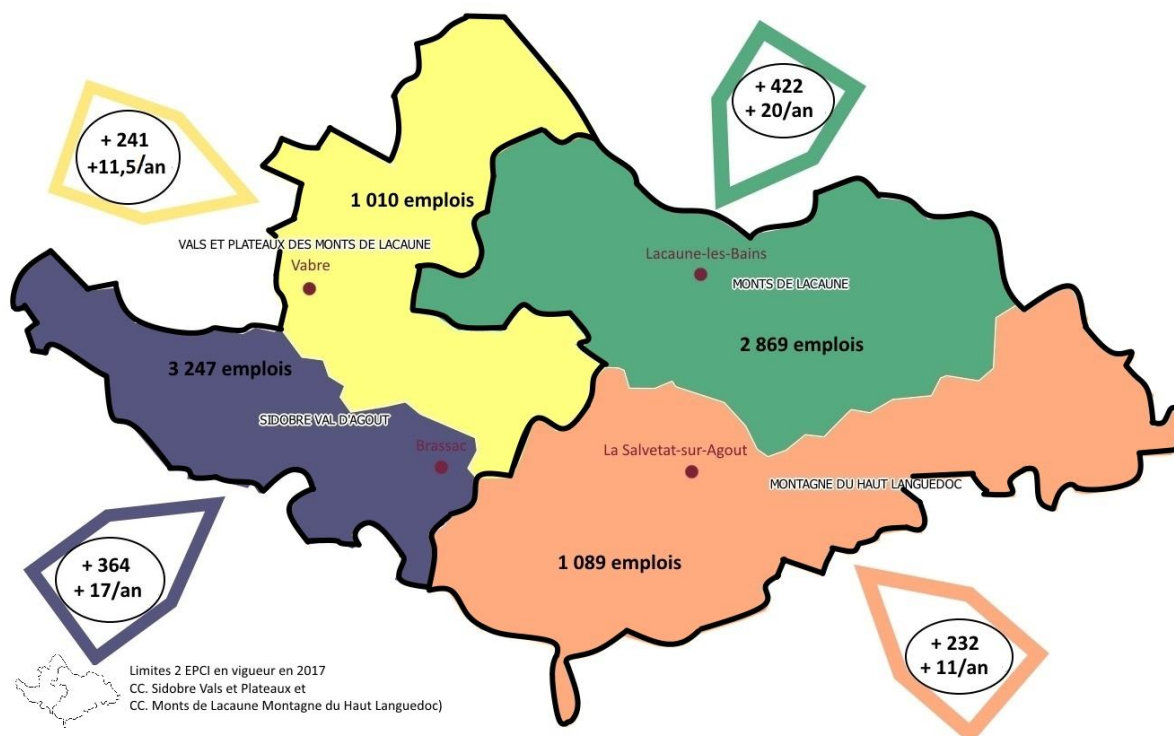
Pour l'accueil de retraités, les services et emplois créés sont moindres, le coefficient a été ramené à 1,2.

## Nombre d'emplois en 2017 (= nombre d'emplois au LT en 2012)



En Hautes Terres d'Oc, il y avait, selon l'INSEE, 6 956 emplois au lieu de travail (LT) en 2012. On estime ce nombre stable en 2017. Il s'agit des emplois dans les domaines de l'agriculture, de la construction, du commerce, des transports, des services divers, de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale. Ouvriers, employés, professions intermédiaires, cadres et professions intellectuelles supérieures, artisans-commerçants, chefs d'entreprises et agriculteurs sont comptabilisés.

## Estimation du nombre d'emplois créés sur Hautes Terres d'Oc par secteurs géographiques d'ici 2037



Dans les domaines des transports, de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé en dehors de l'accueil des personnes âgées et handicapées, les créations d'emplois n'ont pas été estimées. De même, aucun emploi agricole n'a été comptabilisé, on compte davantage sur le maintien de son nombre.

**1.2°- Gain de population grâce à l'accueil de population travaillant à domicile ou dans les villes proches et à la politique d'accueil de la population (possible grâce à l'amélioration de l'habitat, à l'attractivité des centres-bourgs).**

L'offre de services et de logements ainsi que l'attractivité des centres bourgs sont en cours de développement grâce à diverses actions portées par les collectivités : OPAH, étude centres-bourgs, Maisons de Santé Professionnelles, relance du RAM et embauche d'une coordinatrice enfance-jeunesse au sein du PETR, appel à projet offre d'accueil qualifiée...

Ainsi, l'amélioration du cadre de vie permettra d'ici 2037 d'accueillir :

	Nb d'hab. accueillis
NOUVEAUX HABITANTS EN TELETRAVAIL	350
JEUNES RETRAITES (EX. RESIDENCES SECONDAIRES)	600
RESIDANTS TRAVAILLANT A L'EXTERIEUR (CASTRES, ALBI, MAZAMET...)***	1 135
<b>TOTAL GAIN LIE A LA POLITIQUE D'ACCUEIL (1.2°)</b>	<b>2 085</b>

\*\*\*En 2010, 26 % d'actifs occupés de 15-64 ans vivent sur le territoire mais vont travailler ailleurs et 16 % vivent en dehors mais travaillent sur le territoire. Afin de prendre en compte le nombre d'actifs vivant à l'extérieur du territoire mais y travaillant, pour 2037, seulement 10 % d'actifs occupés travaillant à l'extérieur mais vivant sur le territoire ont été comptabilisés, soit 1 135 personnes sur 11 190 actifs occupés sur le territoire (8 441actifs occupés en 2011+1259 emplois créés+355 nouveaux habitants en télétravail+1 135 actifs occupés travaillant à l'extérieur = 11 190 actifs occupés sur le territoires)

<b>1.3°- TOTAUX</b>	Prévision totale d'habitants accueillis	
<b>TOTAL GENERAL (1.1°+1.2°)</b>	<b>5 361</b>	

	Par an	Au total
PERTE LIEE AU SOLDE NATUREL*	102	2 150

\* avec même tendance qu'entre 1999 et 2012.

	Par an	Au total
GAIN NET DE POPULATION	153	3 211
POPULATION TOTALE 2037	24 129	

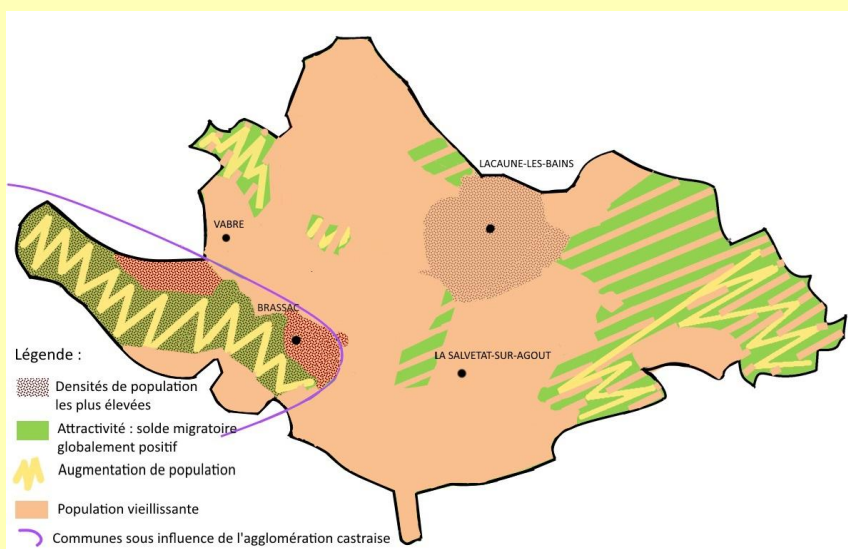


**OBJECTIF 2 : Conforter le rôle des pôles en lien avec les vocations du territoire et maintenir la structure multi-polarisée du territoire**

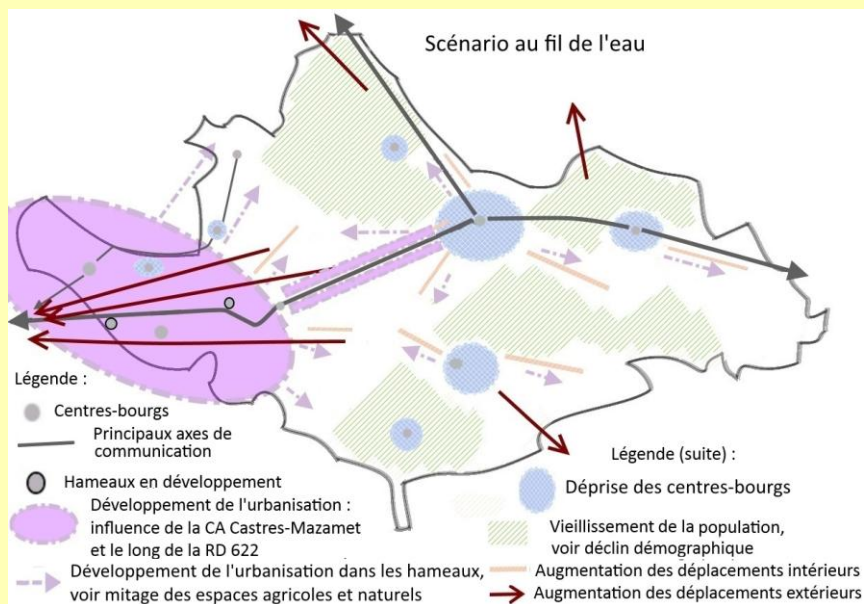
**La situation démographique actuelle**

- Stabilisation de la population, le solde migratoire compense le solde naturel.
- Vieillesse de la population sur l'ensemble du territoire hormis certaines communes de l'Ouest.
- Attractivité et gain de population à l'Ouest grâce à l'influence de l'agglomération Castres-Mazamet et à l'extrême Est grâce à l'installation de jeunes retraités et d'ouvriers de l'agroalimentaire.
- Déclin démographique des communes les plus enclavées.
- Déclin de la plupart des centres-bourgs.

**Dynamiques démographiques en Hautes Terres d'Oc entre 1999 et 2012**



**Scénario au fil de l'eau :**



- Poursuite de l'urbanisation dans la zone périphérique de Castres et le long de la RD 622.
- Dépérissement continu des centres-bourgs en termes de population puis de commerces et de services.
- Mitage progressif des espaces naturels et agricoles.
- Vieillesse de la population et déclin démographique dans les communes les plus enclavées.
- Augmentation des déplacements.
- Poursuite du déséquilibre entre les territoires du SCoT.

Depuis 2016, s'amorce une reprise de l'activité économique nettement visible notamment à travers le remplissage des zones d'activités et la concrétisation des projets des entreprises (eau, produits laitiers...). Le PETR prévoit d'accueillir 3 211 personnes d'ici 2037 grâce à son développement économique et sa politique d'accueil. Pour contrer les tendances actuelles et le scénario au fil de l'eau au cours duquel s'accroîtraient la déprise des centres-bourgs et l'urbanisation dans les hameaux voir le mitage des espaces agricoles et naturels, la concentration de la croissance démographique sur la partie ouest du territoire et l'augmentation des déplacements, les élus ont fait le choix de conforter la structure multipolarisée de leur territoire qui s'appuie sur les filières industrielles et les vocations du territoire.

En effet, Hautes Terres d'Oc se distingue des autres territoires ruraux de moyenne montagne par ses filières industrielles spécifiques et ses vocations multiples et spatialisées :

- **l'industrie du granit** est localisée sur le Sidobre et plus particulièrement sur les communes de Lacrouzette, Saint Salvy de la Balme, Burlats, Le Bez.

- **l'industrie agroalimentaire avec :**
  - **la charcuterie-salaison** sur les Monts de Lacaune (IGP) et plus particulièrement à Lacaune, Murat-sur-Vèbre et Moulin Mage,
  - **l'eau de source** à Lacaune et La Salvetat-sur-Agout.
- **l'industrie du bois** avec une exploitation de la forêt sur l'ensemble du territoire mais une transformation localisée sur les zones d'activités de Brassac-Le Bez (Saint Agnan) et La Salvetat-sur-Agout.
- **le tourisme** avec 4 secteurs : le plateau des Lacs, le Sidobre, le Caroux, les activités ludiques et sportives à Saint Pierre de Trivisy et une localisation de l'hébergement davantage développé à Nages-Rieumontagné, Lacaune-les-Bains, Brassac, La Salvetat-sur-Agout et Saint Pierre de Trivisy.
- **L'agriculture** très présente sur les secteurs de Le Masnau/St Salvi de Carcavès/St Pierre de Trivisy, Murat-sur-Vèbre/Moulin-Mage/Barre/Lacaune et Castelnau de Brassac/Anglès. Sur ces zones, l'agriculture doit être encouragée (avec possibilité de construire des bâtiments agricoles, des outils de transformation-vente de produits).
- Le secteur de Vabre/Saint Pierre de Trivisy où **les services à la personne** sont particulièrement développés : foyer-logement pour pers. âgées à Vabre, maison de retraite départementale à St Pierre de Trivisy, MSP à Vabre, microcrèches à Vabre et St Pierre de Trivisy, service enfance-jeunesse, ADMR, services aux publics et commerces permettant l'installation de familles avec enfants et de jeunes retraités.

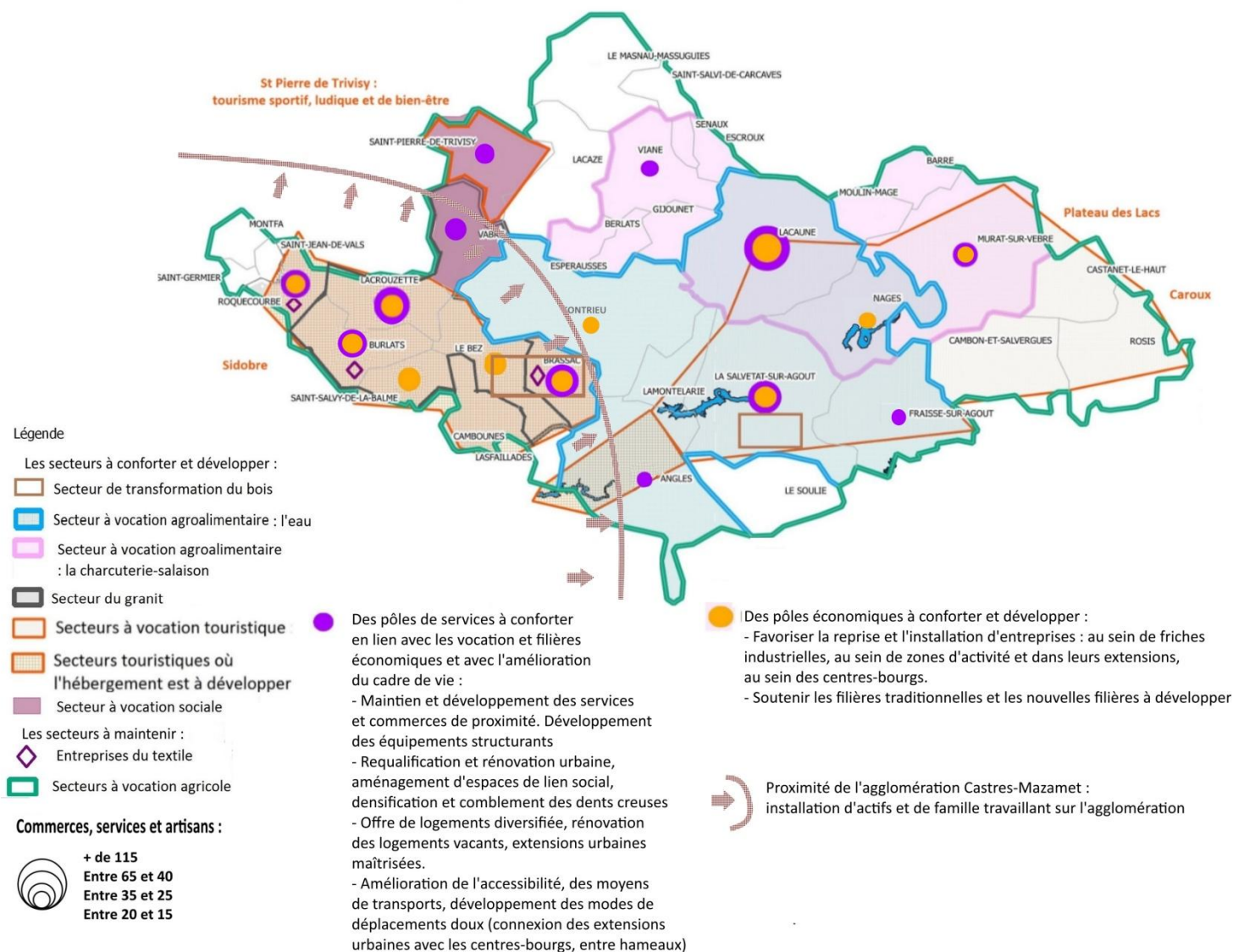
Tableau et carte récapitulatifs des pôles et secteurs majeurs du territoire:

	Charcuterie	Granit	Bois	Eau	Tourisme	Services	Total secteurs
<b>Les pôles du territoire</b>							
<i>Lacaune</i>	√		√	√	√	√	5
<i>Murat-sur-Vèbre</i>	√					√	2
<i>Lacrouzette</i>		√					1
<i>Saint Salvy de la Balme</i>		√					1
<i>Burlats</i>		√					1
<i>Le Bez</i>		√	√				2
<i>La Salvetat-sur-Agout</i>			√	√	√	√	4
<i>Brassac</i>			√		√	√	3
<i>Fontrieu</i>				√			1
<i>Nages-Rieumontagné</i>					√		1
<i>Saint Pierre de Trivisy</i>					√	√	2
<i>Vabre</i>		√				√	2
<i>Roquecourbe</i>						√	1
<i>Anglès</i>						√	1
<i>Viane</i>						√	1
<i>Fraïsse-sur-Agout</i>						√	1

A ces secteurs majeurs de l'industrie s'ajoutent ceux de l'agriculture :

- le plateau du Masnau Massuguiès/Saint Pierre de Trivisy/Lacaze,
- les puechs bocagers du Lacaunais (Lacaune/Murat-sur-Vèbre/Moulin-Mage/Barre),
- les plateaux de Fontrieu/Anglès
- le secteur de plaine de Montfa/Saint Germier/Saint Jean de Vals,
- la vallée de l'Agout du bassin de La Salvetat-sur-Agout jusqu'à Cambon.

**Les élus ont choisi un scénario multi-polarisé pour maintenir la structure polarisée du territoire :**



Ainsi, la volonté est d'accueillir de nouveaux habitants, principalement des actifs et des familles pour permettre le rajeunissement de la population, grâce au développement de l'emploi et à l'amélioration du cadre de vie en fonction de cette armature territoriale et selon les potentialités des communes.

**2.1°- Conforter le rôle des pôles.**

La volonté est d'accueillir de la population prioritairement dans les **16 pôles du territoire**:

- 2 pôles intermédiaires : Lacaune et Brassac
- 14 pôles de proximité : La Salvetat-sur-Agout, Roquecourbe, Lacrouzette, Saint Salvy de la Balme, Burlats, Le Bez, Saint Pierre de Trivisy, Murat-sur-Vèbre, Nages, Vabre, Anglès, Viane, Fontrieu et Fraisse-sur-Agout

Les objectifs sont les suivant :

- **Le maintien de leur capacité à proposer une offre de services de proximité (et de niveau intermédiaire pour Lacaune et Brassac) :**
  - Le maintien de l'offre de services et de commerces
  - Le développement et le renforcement d'équipements structurants.

- **Le renforcement de leur poids démographique et de leur attractivité résidentielle à travers :**
  - D'abord du renouvellement urbain des centres-bourgs notamment des espaces publics, de la rénovation du patrimoine bâti et des logements anciens, de la lutte contre la vacance, du comblement des dents creuses
  - Ensuite par la production de logements adaptés aux besoins de la population tout en encourageant un développement maîtrisé des extensions urbaines.
- **Le soutien au maintien et au développement de l'activité commerciale et/ou industrielle et/ou touristique.**

### **2.2°- Améliorer les conditions de mobilité pour conforter la structure multipolaire.**

- L'amélioration du maillage en transport collectif pour faciliter les déplacements au sein du territoire et entre les pôles
- L'amélioration des déplacements sur la partie héraultaise.
- L'amélioration des déplacements entre la partie tarnaise et la partie héraultaise (La Salvetat-sur-Agout/Lacaune)
- L'amélioration des déplacements entre la partie Ouest et l'agglomération castraise.

**Cette structure multipolarisée constituée de 11 pôles de services permet de maintenir les habitants à 10 mn en moyenne et 25 mn au plus des services de proximité.**

### **2.3°- Maintenir la population sur les autres communes.**

- Amélioration des conditions de leur attractivité résidentielle grâce à l'utilisation du potentiel existant en faisant des efforts de requalification des logements anciens et vacants, par le comblement des dents creuses.
- Limitation de la consommation du foncier.
- Soutien au maintien des activités commerciales et de services de proximité et aux activités agricoles.
- Amélioration de la desserte en transports

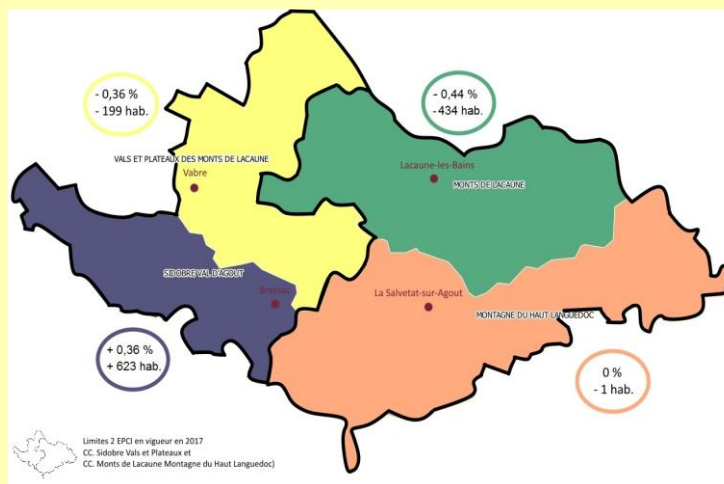
La croissance annuelle moyenne de population globale prévue est de 0,72 % ce qui représente 3 211 habitants supplémentaires.

**Les 16 pôles représenteront 80 % de cette croissance et les communes à dominante rurale 20 %.**

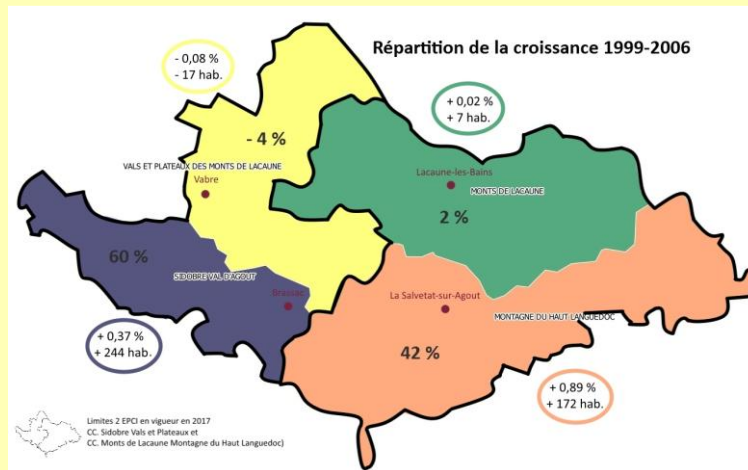
**OBJECTIF 3 : Permettre le développement démographique de tous les secteurs en tenant compte des dynamiques internes et de celles des territoires limitrophes.**

Entre 1999 et 2017, la population du territoire baisse légèrement ; la croissance est inégalement répartie et influencée à l'Ouest par l'attractivité de l'agglomération Castres-Mazamet et à l'Est par l'arrivée d'ouvriers de la charcuterie-salaison et la fixation de résidents secondaires à la retraite. La crise à partir de 2007 frappe durement le territoire comme le reste de la France ; à partir de cette période la population décroît alors qu'elle avait augmenté entre 1999 et 2006.

**Taux de croissance annuel et évolution du nombre d'habitants entre 1999 et 2017**



**Taux de croissance annuel et évolution du nombre d'habitants entre 1999 et 2006**



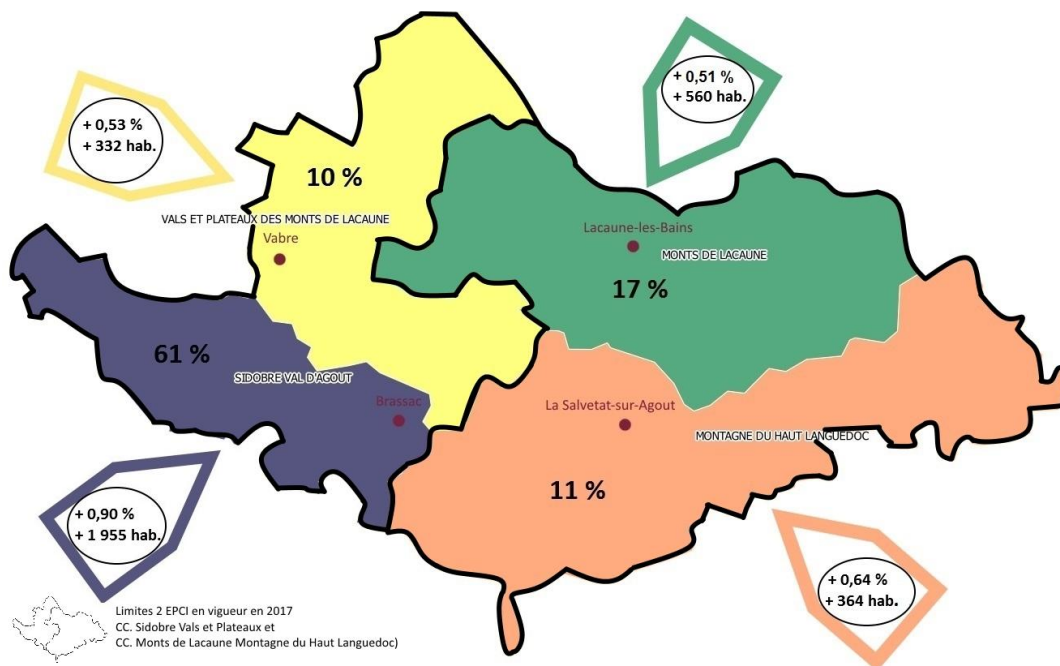
**Baisse globale de 11 hab., taux de croissance annuel de -0,003 %**  
 (Estimation de population 2017 selon tendances 1999-2013, recensements complémentaires sur Burlats et Montfau et estimations des élus sur les Monts de Lacaine)

**Augmentation globale de 406 habitants (56 hab./an), taux de croissance annuel global de 0,28 %.**

La volonté politique est de faire profiter de la croissance tous les secteurs du territoire de manière équilibrée tout en ne négligeant pas l'influence de l'agglomération de Castres-Mazamet. La répartition de la croissance s'est faite selon les potentialités de création d'emplois des pôles et secteurs et selon les potentialités d'accueil de chaque commune.

**Répartition de la croissance 2017-2037 et taux de croissance annuel moyen 2017-2037**

Scénario proposé : différencié par secteur avec une augmentation de 3 211 hab. (160 hab/an) et un taux de croissance annuel moyen de 0,72 %



<b>OBJECTIF 4 : Proposer une offre de logements suffisante et adaptée aux besoins</b>
---

L'objectif est de renforcer l'armature urbaine et de permettre aux villages et bourgs d'accueillir de nouvelles populations tout en tenant compte des influences extérieures (proximité de l'agglomération Castres-Mazamet) **et du contexte d'un territoire de moyenne montagne disposant de logements très anciens et difficiles à réhabiliter.**

Notons que le territoire a été exemplaire ces 10 dernières années puisque les constructions de nouveaux logements se sont concentrées dans les centres-bourgs et hameaux existants avec la volonté de conserver les espaces naturels remarquables, les paysages et les zones agricoles. La volonté est de privilégier le développement sur les centres-bourgs et de limiter l'étalement urbain. Néanmoins, le territoire est soumis aux fortes contraintes topographiques des zones de montagne et aux risques d'inondation qui impliquent une souplesse dans l'implantation du bâti.

#### **4.1°-Objectifs quantitatifs**

Il est nécessaire de satisfaire les besoins en logements de la population déjà présente et de proposer des logements conformes à la demande des nouveaux habitants.

Pour une population de 24 108 habitants en 2037 avec un nombre moyen de 2,07 personnes par ménage, les besoins nécessaires au maintien de la population et à l'accueil de nouveaux habitants sont les suivants :

Secteurs	Point mort (pm=a+b+c)			Effet démogr. (d)	Besoins totaux en logements	
	Dessermt (a)	Renvellmt (b)	Fluidité (c)		Nbre = pm+d	Nbre/an
CCSVA	307	65	176	850	1 398	67
CCML	202	-28	252	266	692	33
CCMHL	25	115	538	182	860	41
CCVPML	67	65	135	166	433	21
TOTAL	601	217	1101	1 464	3 383	162

Secteurs	Renouvellement			Constr. neuves	
	TOTAL renvltmt	Nbre renvltmt /an	Part TOTAL renouvellement	Nbre total	Par an
CCSVA	138	7	10%	1 260	60
CCML	87	4	12,5%	605	29
CCMHL	129	6	15%	731	35
CCVPML	65	3	15%	368	18
HTO	419	20	12,5%	2 964	142

#### **4.2°- Objectifs qualitatifs :**

De manière générale :

- Augmenter et diversifier l'offre de logements pour favoriser la mixité sociale et permettre un parcours résidentiel complet : taille, statut d'occupation, logements sociaux
- Améliorer qualitativement l'offre de logements en terme énergétique (maîtrise de l'énergie), de salubrité et d'aspirations des nouvelles populations (luminosité, jardinets...).

Privilégier la requalification et l'adaptation du parc existant :

- Requalifier le bâti ancien et les logements vacants
- Requalifier les logements vacants en priorité dans les centres-bourgs pour les revitaliser dans le respect de leur identité propre.
- Permettre le changement de destination
- Adapter les logements aux personnes âgées et aux personnes à faibles revenus

- Adapter les logements au desserrement des ménages (d'autant plus que le territoire bénéficie d'OPAH)

## Pour les constructions neuves :

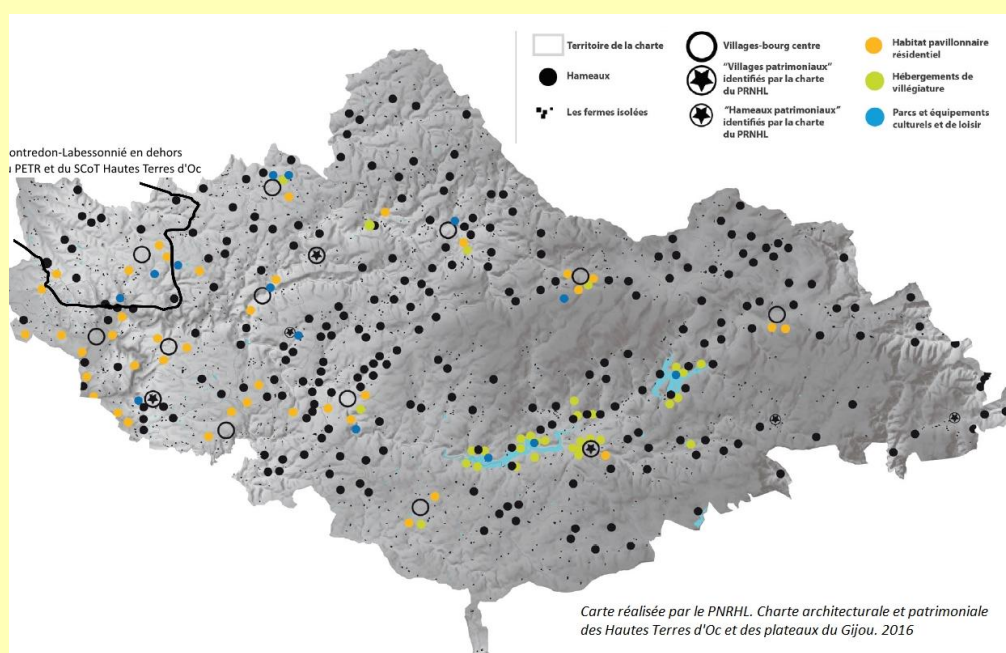
- Dans un contexte de territoire de moyenne montagne aux possibilités de construction limitées (pentes, zones protégées, zones inondables), ne pas mettre en concurrence réhabilitation et construction neuve pour ne pas bloquer les possibilités d'accueil de nouveaux habitants.
- Privilégier le développement des constructions neuves au sein de la tâche urbaine et en continuité du bâti existant où se concentrent équipements, commerces et réseaux.
- Eviter la construction diffuse
- Privilégier le développement des extensions urbaines de façon maîtrisée dans les pôles du territoire.
- Eviter une urbanisation étirée linéaire le long des routes en tâche d'huile mal maîtrisée ou démesurée. Privilégier une urbanisation plus en profondeur.
- Eviter de rapprocher les habitations des espaces de cultures agricoles spéciales nécessitant des interventions fréquentes.
- Permettre le développement de la construction neuve dans les hameaux en fonction :
  - d'un nombre de constructions minimum cohérent par rapport à la topographie et à l'implantation des bâtiments existants.
  - de l'accessibilité aux services
  - de l'accessibilité aux réseaux viaire, électrique et téléphonique, à l'eau potable et des possibilités d'assainissement.
  - de l'application du principe de réciprocité agricole d'une exploitation agricole pour la construction d'une habitation par un tiers.

## Plus spécifiquement :

- Encourager l'accueil en hébergements seniors en développant les places dans les centres existants ou en créant de nouveaux lieux d'accueil (Projets à Saint Pierre de Trivisy, Brassac, Vabre, Nages).

## OBJECTIF 5: Favoriser un développement de l'urbanisation maîtrisé, durable et respectueux de la logique des lieux

### 5.1 : Reconquérir et revitaliser, valoriser et adapter les cœurs de village



*Le territoire compte de nombreux bourgs et hameaux et le phénomène de déprise des bourgs-centres est important. Syndrome des "volets fermés", bâtis dégradés ont des effets sur le lien social et sur l'attractivité touristique.*

*Dans certains cas (Brassac, Lacaune), les habitants sont également confrontés à l'invasion du véhicule, par le stationnement et le trafic intenses notamment des transporteurs.*

*Aujourd'hui, des études sont en cours pour l'aménagement, la redynamisation et la réhabilitation des bâtis du centre sur les principaux bourgs du territoire. Des réalisations ont également été menées à Brassac, Moulin-Mage, Nages, Anglès et Lacaune.*

Il s'agit de redonner une attractivité aux centres anciens en respectant leur identité et en s'adaptant aux évolutions des modes de vie. Cela contribue aussi à diminuer les temps de déplacements. Les préconisations pour la revitalisation de ces centres-bourgs :

- **Aménager un espace dédié, simple et polyvalent, multifonctionnel pour renforcer le lien social**
- **Adapter les aménagements en fonction de la fréquentation et du trafic routier :**
  - o un hameau où peu de circulation : éviter de catégoriser les voies, laisser l'ensemble de l'espace public le plus simple possible sans bordure ni trottoir, sans changement de revêtement au sol ;
  - o un bourg au contraire devra suivre des principes de sécurisation des circulations et des espaces les uns par rapport aux autres.
- **Favoriser la (ré)ouverture des commerces de proximité, définir leurs emplacements.**
- **Favoriser la mixité fonctionnelle, mettre en lien de façon évidente et visible les équipements, les espaces publics, les services et les commerces des bourgs.**
- **Restaurer/réhabiliter des îlots en cœur des bourgs (exemple : bâtiments liés à l'industrie en friche), dédensifier du bâti.**
- **Favoriser la mixité sociale, les logements sociaux en cœur de bourg (OPAH)**
- **Apaiser la circulation routière mais maintenir l'accessibilité essentielle des villages et des bourgs et de leurs commerces**
- **Créer et valoriser des zones piétonnes et voies douces**
- **Favoriser la continuité des identités micro-locales dans les matériaux (schiste, granit, bois), les ambiances, le végétal, l'intégration des petits aménagements du quotidien.**
- **Mettre en valeur des éléments bâtis (identitaires, traditionnels, vernaculaires), artistiques, végétaux, de l'eau etc. fédérateurs des villages.**
- **Co-construire, mobiliser les habitants et acteurs du territoire dans le processus de revitalisation**
- **Ouvrir des espaces permettant d'assainir et de faire entrer la lumière dans les cœurs de villages.**
- **Poursuivre la réhabilitation des bourgs suite à l'étude centres bourgs mise en place sur 16 communes.**

### **5.2 : Préserver la qualité paysagère et architecturale du territoire, des bourgs, des entrées de bourgs, des hameaux et des espaces publics pour conserver ses identités**

- **Privilégier un développement par renouvellement urbain et densification**
- **Ne pas mettre en concurrence les espaces de périphérie des bourgs et les cœurs de village**
- **Privilégier les constructions neuves en continuité du bâti pour éviter le mitage de l'espace.**
  - o Eviter les implantations diffuses en rupture avec le noyau initial
  - o Limiter à l'existant l'urbanisation diffuse<sup>2</sup> : autoriser les changements de destination, l'agrandissement des constructions existantes.
  - o Il appartiendra aux futurs documents d'urbanisme locaux (PLUI, PLU, carte communale) d'autoriser ou de proscrire la réalisation d'annexe (garage, piscine...). Les extensions et la réalisation d'annexe ne devront pas compromettre l'activité agricole ou la qualité paysagère du site.
- **Mettre en œuvre des démarches d'urbanisme qui valorisent les spécificités locales, qui respectent la typologie d'implantation des hameaux, qui respectent le paysage environnant :**
  - o Le choix d'implantation à privilégier : s'adapter au terrain, insérer le bâtiment à la pente, tenir compte des constructions voisines et de l'habitat traditionnel existant.

---

<sup>2</sup>Un tissu urbain diffus est composé de quelques constructions éloignées les unes des autres en rupture avec un noyau historique.



- A éviter : les décaissements, les remodelages de terrain (remblais, décaissement), les situations en crête, les bâtiments intercalés entre un point de vue et un objet paysager fort, le positionnement direct en bordure de départementale fréquentée et en entrée de bourg ou de hameau.

– **Préserver des espaces de respiration.**

- Envisager des espaces d'aération dans les cœurs de bourg et les préserver quand ils existent
- Préserver l'unicité des espaces bâtis et des espaces jardinés accolés aux anciennes constructions
- Travailler paysagèrement les lisières, les espaces de transition entre bâti et espaces agricoles
- Conserver des espaces de respiration pour maintenir les silhouettes des villages et hameaux
- Maintenir ou aménager des espaces de promenades, jardins, parcs, etc. en bordures des rivières au cœur des bourgs.

– **Préserver et valoriser le bâti remarquable dans les cœurs de village, les hameaux et le patrimoine local (interprétation, sensibilisation...). Identifier le bâti remarquable dans les documents d'urbanisme locaux.**

Bourgs et hameaux remarquables : Burlats, Ferrières, Lacaze, La Salvetat-sur-Agout, Salvergues et Douch identifiés par la Charte du PNR du Haut Languedoc qui préconise la réalisation de cahier de prescriptions architecturales et paysagères) + autres bourgs et hameaux qui pourraient être répertoriés dans le SCoT : Nages, Fraïsse-sur-Agout, Brassac, Roquecourbe, hameau de Camalières à Lacaze, Vabre, Espérausses.

– **Qualifier les entrées de ville, zones et bâtiments d'activités pour en faire des vitrines du territoire et des reflets des terroirs (charte A et P PNRHL)**

- Requalifier les zones abandonnées, les friches.

Les crises et mutations qu'ont traversées les industries traditionnelles du territoire, notamment le textile et le granit, ont eu pour conséquence de créer de nombreuses friches industrielles.



Friches industrielles du textile ou du granit reconverties de g. à dr. en Maison de santé professionnelle à Brassac, unité de fabrication à ossature bois par une scierie à Brassac, en habitation dans le Sidobre ou en Hôtel d' Entreprises à Vabre

- Qualifier et valoriser les zones d'activités existantes en tant que vitrine du territoire : qualifier en zones projets durables, respecter l'état d'esprit rural, valoriser les industries locales, utiliser de matériaux locaux et durables, valoriser les paysages.
- Mettre en cohérence la signalétique sur l'ensemble du territoire sans la standardiser.

### **5.3 : Concevoir des extensions urbaines en harmonie avec le caractère paysager et architectural du bâti existant.**

- **Encourager la réalisation des OAP sur les secteurs d'urbanisation future et privilégier les opérations d'ensemble dans les communes les plus peuplées (nouveaux quartiers d'habitations et zones d'activités) : Lacaune, Roquecourbe, Burlats, Lacrouzette, Brassac et La Salvetat (+ 1 000 habitants).**

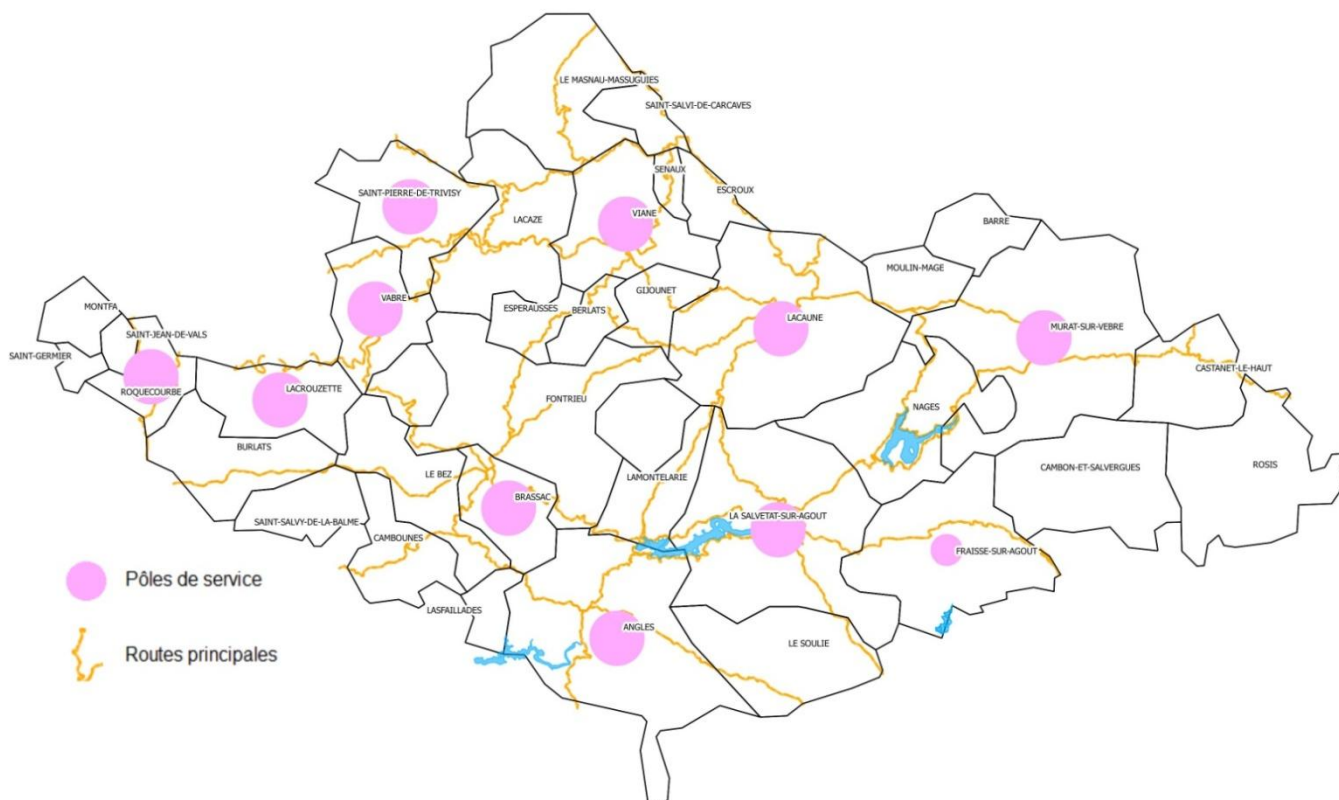
- Soigner l'intégration architecturale et les liaisons -notamment douces - des extensions urbaines et nouveaux quartiers avec le bâti existant.
- Eviter la banalisation architecturale et favoriser l'émergence d'une architecture contemporaine locale, identitaire et durable
- Favoriser les principes de construction durable et écologique au sein des nouvelles zones à urbaniser : économie d'énergie, gestion des eaux pluviales, gestion des déchets, gestion des déplacements et du stationnement, limitation des surfaces imperméabilisées, limitation des nuisances, intégration paysagère et plantation d'espèces végétales endogènes.
- Intégrer les équipements agricoles, artisanaux, industriels, de tourisme et de loisirs au paysage.

## OBJECTIF 6 : Maintenir, améliorer et adapter l'offre de services

L'objectif est de répondre aux attentes de la population afin de rendre le territoire plus attractif et d'organiser l'offre de service et de santé en prenant en compte le vieillissement de la population. **La stratégie vise à améliorer en priorité l'offre de santé et à conforter l'offre en matière de services (services publics, commerces et artisanat, services marchands).**

### Les pôles de services en Hautes Terres d'Oc

(Lacaune, Brassac, Roquecourbe, La Salvetat-sur-Agout, Lacrouzette, Vabre, Saint Pierre de Trivisy, Viane, Murat-sur-Vèbre, Fraïsse-sur-Agout, Anglès)



Il s'agira, en cohérence avec l'armature territoriale, de :

### **6.1 : Donner accès à tous à la santé :**

- Consolider, développer et permettre une meilleure organisation de l'offre de santé en s'appuyant notamment sur les Maisons de Santé Professionnelles (MSP) de Brassac, Lacaune, Vabre, Lacrouzette-Roquecourbe, sur les maisons médicales en projet de Viane et La Salvetat-sur-Agout, sur les EHPAD d'Anglès, Brassac, Lacaune, Lacrouzette, La Salvetat-sur-Agout, Murat-sur-Vèbre, Roquecourbe, Saint

Pierre de Trivisy, le foyer-logement de Vabre, et sur les résidences pour handicapés vieillissants de Lacaune et Brassac/Fontrieu.

- Soutenir l'accueil de nouveaux professionnels de santé pour pallier les départs à la retraite notamment des médecins et pour développer l'offre
- Améliorer le lien entre les professionnels de santé isolés et les établissements.
- Soutenir l'équipement des MSP, EHPAD et autres structures d'accueil en outils de télémédecine
- Appuyer les politiques d'accès aux soins en milieu rural sur les pôles de proximité qui permettront de maintenir une couverture médicale pour toutes les communes et habitants.
- S'organiser pour donner accès aux services d'urgence :
- Former des personnes aux premiers secours
- Être capable de traiter certaines urgences en Maison de Santé Professionnelle
- Utiliser la télémédecine pour diagnostiquer
- Promouvoir le territoire comme "un territoire-santé", un territoire présentant des atouts à valoriser en termes de cadre de vie (randonnée, voie douce, centres de bien-être...)
- Déterminer, au sein du DOO, les orientations à mettre en œuvre dans le cadre des documents d'urbanisme des communes concernées pour rendre l'offre de soins viable et pérenne.

**6.2 : Favoriser le développement des services à la personne existants et l'émergence de nouveaux services, mettre en place des systèmes innovants permettant l'accès aux services** : maisons ou antennes de services publics, bornes d'accès aux services, tiers lieux...

**6.3 : Appuyer le développement des structures d'accueil et de l'offre de services pour répondre aux besoins de la population vieillissante.**

Près de 2 habitants sur 3 ont plus de 40 ans et 1/4 de la population a plus de 65 ans. Il est primordial d'anticiper et de préparer le vieillissement de la population du territoire en :

- s'appuyant sur les EHPAD, les ADMR de Brassac, Lacaune, Lacrouzette, Murat-sur-Vèbre et Vabre, le foyer-logement de Vabre, les résidences pour personnes handicapées vieillissantes à Brassac- Fontrieu et Lacaune
- soutenant les organismes pour le maintien des personnes vieillissantes à domicile en :
  - confortant l'offre de services à domicile (SSIAD personnes âgées, portage de repas...)
  - confortant l'accueil en structure et les accueils de jours Alzheimer de Brassac et Lacaune et en en développant d'autres en fonction de la demande
  - encourageant les nouveaux modes d'habitation pour personnes âgées (maison partagée, foyer-logement...)
  - encourageant l'adaptation des logements (domotique...)
- soutenant les projets de résidences séniors notamment celles de Saint Pierre de Trivisy et de Vabre.

**6.4 : Appuyer le développement des structures d'accueil et de l'offre de services pour répondre aux besoins des familles, de la petite enfance et de l'enfance-jeunesse en :**

- s'appuyant sur les structures et services existants :
  - Pour la petite-enfance : crèches et micro-crèches existantes à Brassac, Burlats, Lacaune, Lacrouzette, Roquecourbe, Saint Pierre de Trivisy, Vabre, RAM (Relais d'Assistants Maternelles),
  - Pour l'enfance-jeunesse : ALSH/CLSH, foyers ruraux et MJC à Brassac, Roquecourbe, Burlats, Lacrouzette, Saint Salvy de la Balme, Lacaune, Murat-sur-Vèbre, La Salvetat-sur-Agout, Vabre, Saint Pierre de Trivisy, Viane, Anglès et Le Masnau Massugiès.
- satisfaisant les besoins d'autres secteurs (Murat-sur-Vèbre, Viane et La Salvetat-sur-Agout).

**6.5 : Appuyer le développement des structures d'accueil et de l'offre de services pour répondre aux besoins des publics fragiles notamment en s'appuyant sur les structures existantes à Lacaune, Viane et La Salvetat-sur-Agout.**

**6.6 : Encourager la mise en place d'équipements structurants pour la jeunesse en priorité dans les pôles du territoire (projet de centre culturel à Lacaune etc).**

**6.7 : Appuyer l'amélioration qualitative et le développement de l'offre d'équipements en particulier scolaires, sportifs, culturels et de loisirs afin de renforcer l'attractivité résidentielle et la qualité de vie du territoire en priorité dans les pôles du territoire.**

**6.8 : Appuyer le maintien des commerces de proximité, des services publics et des services aux publics existants dans les 11 pôles de services de proximité : Lacaune, Brassac, La Salvetat-sur-Agout, Murat-sur-Vèbre, Anglès, Viane, Saint Pierre de Trivisy, Vabre, Lacrouzette, Roquecourbe, Fraïsse-sur-Agout.**

**6.9 : Accompagner la professionnalisation des acteurs notamment dans le cadre de leur mise en réseau ou de leur formation (RAM, EHPAD...)**

## **OBJECTIF 7 : Préserver une armature économique qui favorise le développement de l'emploi**

L'objectif est de s'appuyer sur les filières et vocations du territoire ainsi que sur des filières à développer pour créer près de 1 260 emplois et accueillir plus de 3211 personnes à l'horizon 2037.

Le territoire dispose en effet de ressources et filières non délocalisables : le granit, le bois, l'agroalimentaire qui permettront de créer un grand nombre d'emplois d'ici 2037 de même que d'autres secteurs qui seront développés : le tourisme, l'économie sociale et solidaire, les nouvelles technologies de la communication, les énergies renouvelables, l'accueil pour personnes âgées et handicapées.

### **7.1° - Organiser l'offre d'activités industrielles, artisanales et commerciales**

Il s'agit de concilier deux objectifs :

- **Soutenir le développement d'une offre immobilière industrielle, artisanale et commerciale adaptée aux porteurs de projet de manière à favoriser le rayonnement de l'armature urbaine sur le territoire (7.1.1)**
- **Renforcer l'attractivité commerciale du territoire en prenant en compte les nouvelles attentes et pratiques des consommateurs (attractivité des commerces - boutique, gamme-, vente en ligne, service de livraison...) (7.1.2)**

**7.1.1° - Soutenir le développement d'une offre immobilière industrielle, artisanale et commerciale adaptée aux porteurs de projet de manière à favoriser le rayonnement de l'armature urbaine sur le territoire**

**Il s'agit de définir une stratégie et une gestion foncière flexible et adaptée à la demande des porteurs de projets :**

- **Donner la priorité à la dynamisation des centres-bourgs et à la valorisation de l'existant :**
  - **Maintenir le commerce existant et encourager son développement dans les centres-bourgs :**
    - **Brassac, Lacaune, Roquecourbe et La Salvetat-sur-Agout pour les commerces de proximité et commerces intermédiaires,**
    - **Lacrouzette, Vabre, Saint Pierre de Trivisy, Viane, Murat-sur-Vèbre, Fraïsse-sur-Agout, Anglès pour les commerces de proximité.**
  - **Réinvestir les friches d'activités et les locaux artisanaux et commerciaux vacants en centres-bourgs et à proximité des principales voies de communication.**
  - **Préserver et valoriser les locaux commerciaux en centres-bourgs**

- Préserver de bonnes conditions d'implantation pour les petites entreprises existantes à proximité des bourgs dans la limite d'activités peu impactantes et compatibles avec l'habitat.
  - s'appuyer sur le foncier disponible au sein des zones d'activités déjà urbanisées : zones du Merly et de Bel Air à Lacaune, zones de Brassac-Saint Agnan, zone de Guyor Haut à Le Bez, zone de Saint Germier, zones de Malrieu et des Braquels à Lacrouzette, zone de l'Albignou à Vabre, zones à Saint Pierre de Trivisy et Lacaze.
  - Développer la communication autour des lots disponibles des zones d'activités et de l'immobilier d'entreprises sur la partie centrale du territoire.
  - Qualifier les zones d'activités ou améliorer le traitement paysager
- **Être en capacité de proposer des sites d'implantation adaptés :**
- Permettre l'extension et le développement de zones d'activités sur les secteurs du territoire où il n'y a que peu de lots vacants et permettre, si nécessaire, la création de nouveaux sites : Sidobre Val d'Agout, Monts de Lacaune, Montagne du Haut Languedoc
  - Encourager le développement de l'offre de commerce dans les secteurs à vocation économique et touristique notamment si l'activité peut être pérenne
  - Continuer à développer une offre en immobilier d'entreprises favorisant l'implantation des entreprises sur le territoire : ateliers relais, locaux d'activités, hôtels d'entreprises.
- **Permettre une meilleure accessibilité des centres-bourgs grâce au transport à la demande.**
- **Développer la couverture numérique des centres-bourgs, des zones d'activités et d'immobilier d'entreprises en tant que facteur d'attractivité économique et support de développement pour les filières innovantes.**
- **Renforcer l'accompagnement à l'installation d'entreprises.**

### **7.1.2°- Renforcer l'attractivité commerciale du territoire en prenant en compte les nouvelles attentes et pratiques des consommateurs :**

- **Encourager les commerçants et artisans à se diriger vers le commerce en ligne et la livraison de proximité.**
- **Permettre l'aménagement de points de livraison pour le commerce en ligne et le commerce de proximité.**
- **Permettre l'aménagement de zone de stationnement pour améliorer l'accessibilité aux commerces.**

## **7.2°- Soutenir les filières et les vocations du territoire pour développer l'emploi**

### **7.2.1°- Maintenir et développer le commerce et l'artisanat.**

Pour accueillir de nouveaux habitants dans de bonnes conditions, il est nécessaire de soutenir et développer le tissu de commerçants et d'artisans présents sur le territoire. En outre, avec l'augmentation de population, les besoins en artisans vont se développer ce qui va permettre de créer une centaine d'emplois d'ici 2037 (maçon, plombier, électricien, menuisiers, entretien espaces verts, agroalimentaire, mécanique, transport...).

Ainsi, il conviendra de :

- **Maintenir le tissu de commerces et d'artisans**
- **Développer les établissements : amener les commerçants et artisans à s'adapter aux modes de vie d'aujourd'hui pour développer la consommation locale et diminuer les déplacements vers Castres : attractivité des commerces (boutiques, gamme), vente en ligne, services de livraison...**

### **7.2.2°- Encourager le développement de la filière bois.**

Le ressource bois est très présente sur le territoire qui est couvert à 60 % par la forêt. La forêt cultivée représente entre 35 et 40 % du couvert forestier. La sylviculture s'est développée après la seconde guerre mondiale avec la plantation de conifères grâce au fond forestier national. Aujourd'hui, beaucoup de forêts arrivent à maturité. Pourtant, le bois n'est pas suffisamment utilisé et transformé localement, pour créer 250 emplois d'ici 2037, il convient d'encourager la filière en :

- **Améliorant la gestion et l'exploitation de la forêt notamment celle de feuillus non-gérée**
- **Favorisant le développement de l'exploitation locale du bois**
- **Favorisant le développement d'entreprises et d'emplois notamment dans la seconde transformation du bois.**
- **Promouvant le bois local transformé localement et son utilisation dans la construction locale (exemplarité des bâtiments publics, opérations de rénovation de l'habitat...)**
- **Promouvant l'utilisation du bois-énergie (nouveaux bâtiments publics, opération de rénovation de l'habitat)**
- **Communicant mieux sur les multiples avantages de l'utilisation de l'éco-matériau bois.**

### 7.2.3°- Soutenir la filière granit et pierre et l'exploitation des ressources du sous-sol.

La filière granit a connu une crise liée en grande partie à la concurrence internationale mais a su se moderniser grâce à l'automatisation des moyens de production. La filière ne connaît plus de destruction d'emplois liée à cette automatisation qui est aujourd'hui entièrement réalisée. Soutenue par le PETR, les collectivités territoriales et les chambres consulaires, la filière se porte bien depuis quelques années. Concentrée géographiquement, la filière est composée de plus d'une centaine d'entreprises qu'il convient d'accompagner pour créer une soixantaine d'emplois d'ici 2037 en :

- **structurant la filière pour faire face à des commandes importantes.**
- **dynamisant la créativité : design, innovation technique, nouveaux usages du granit...**
- **promouvant la pierre locale (granit, gneiss, calcaire) dans la construction locale (exemplarité des bâtiments publics...)**

De même, le territoire possède d'autres ressources dans son sous-sol dont les potentialités d'exploitation n'ont pas été étudiées et qu'il ne faut pas négliger dans leur capacités à créer de l'emploi. Par exemple, le site de Fumade sur la commune de Fontrieu est classé en priorité 1 de l'Inventaire Minier National.

- **Encourager une exploitation du sol et du sous-sol respectueuse de l'environnement et des paysages en prenant en compte notamment les orientations du schéma départemental des carrières du Tarn et conformément à la charte et au Plan du Parc pour le Sidobre du parc naturel régional du Haut Languedoc.**

### 7.2.4°- Soutenir le développement des produits agroalimentaires locaux.

Les produits agroalimentaires du territoire sont d'envergure nationale. La **charcuterie-salaison**, filière historique et emblématique des Monts de Lacaune bénéficie depuis 2015 de l'IGP pour le jambon, la saucisse et le saucisson sec et produit 15 % des jambons fabriqués en France ; l'**eau de source** est mise en bouteille par trois entreprises de portée nationale qui continuent à se développer et à créer de l'emploi ; le lait de brebis est utilisé pour la fabrication du Roquefort. Le lait de vache est transformé par de petites unités fromagères. Développer ces produits et d'autres caractéristiques de l'agriculture d'élevage extensif montagnard (ovins et bovins viande notamment) permettrait de créer 140 emplois d'ici 2037 en :

- **Charcuterie-salaison : s'appuyant sur les produits IGP pour développer les entreprises existantes**
- **Accompagnant la diversification des gammes, la création de niches d'activités**
- **Favorisant l'exportation**
- **Encourageant la création d'entreprises liées à la ressource en eau (bière, whisky, autres boissons)**
- **Encourageant la création d'entreprises exploitant des matières premières locales notamment le lait.**

## 7.2.5°- Soutenir l'agriculture

Entre 1988 et 2010, comme partout en France, Hautes Terres d'Oc a perdu plus de la moitié de ses exploitations agricoles. Hautes Terres d'Oc étant un territoire très rural où l'agriculture représente un millier d'emplois, le territoire souhaite soutenir cette agriculture d'élevage extensif également garante du maintien des milieux et paysages ouverts. Ainsi pour maintenir le nombre d'emplois, il est nécessaire de :

- **Soutenir la reprise des exploitations**
- **Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs en travaillant sur le foncier agricole, sur de nouveaux modes de gestion des exploitations**
- **Accompagner les exploitants dans l'organisation du travail pour améliorer la qualité de vie.**
- **Soutenir la transformation et la commercialisation en circuits courts des produits de la ferme et établir un lien avec le schéma touristique**
- **Développer l'accueil et le tourisme à la ferme.**

## 7.2.6°- Soutenir la filière textile

Industrie qui a marqué le territoire au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, le textile a connu une crise violente dans les années 1980 à cause de la concurrence internationale. Cependant, des entreprises à Roquecourbe, Brassac, Burlats et Lacrouzette se sont positionnées sur des niches commerciales ou sur de haut de gamme et ont réussi à maintenir leur activité et parfois à créer de nouveaux ateliers. Il convient de :

- **soutenir le maintien et le développement des entreprises textiles existantes.**
- **favoriser l'innovation**

## 7.2.7°- Pour toutes les activités, il est important de mener une politique d'accompagnement économique renforcée :

- **Continuer à développer la politique d'accueil des entreprises et de maintien des activités**  
(le PETR est engagé depuis plusieurs années dans des OMPCA -Opérations de Modernisation des Pôles Commerciaux et Artisanaux- et un appel à projet Offre d'accueil qualifiée du Massif Central).
- **Encourager et accompagner les reprises-transmissions des entreprises**
- **Encourager le développement des entreprises existantes**
- **Améliorer la valeur ajoutée (bois et granit)**
- **Promouvoir les entreprises et les productions du territoire (bois, granit, charcuterie-salaison, eau, fromages, autres agroalimentaires)**
- **Lutter contre les difficultés de recrutement en :**
  - Améliorant l'image négative de certains métiers (granitier, boucher-charcutier...)
  - Mettre en lien les offres de formation professionnalisante avec les besoins des entreprises et des filières économiques du territoire
  - S'appuyant sur les structures locales existantes (CFA Lacrouzette, lycée forestier de Saint Amans Sout...)
- **Favoriser les réflexions transversales entre filières ou acteurs économiques.**

## **7.3°- Développer une stratégie touristique de qualité à la hauteur des atouts du territoire.**

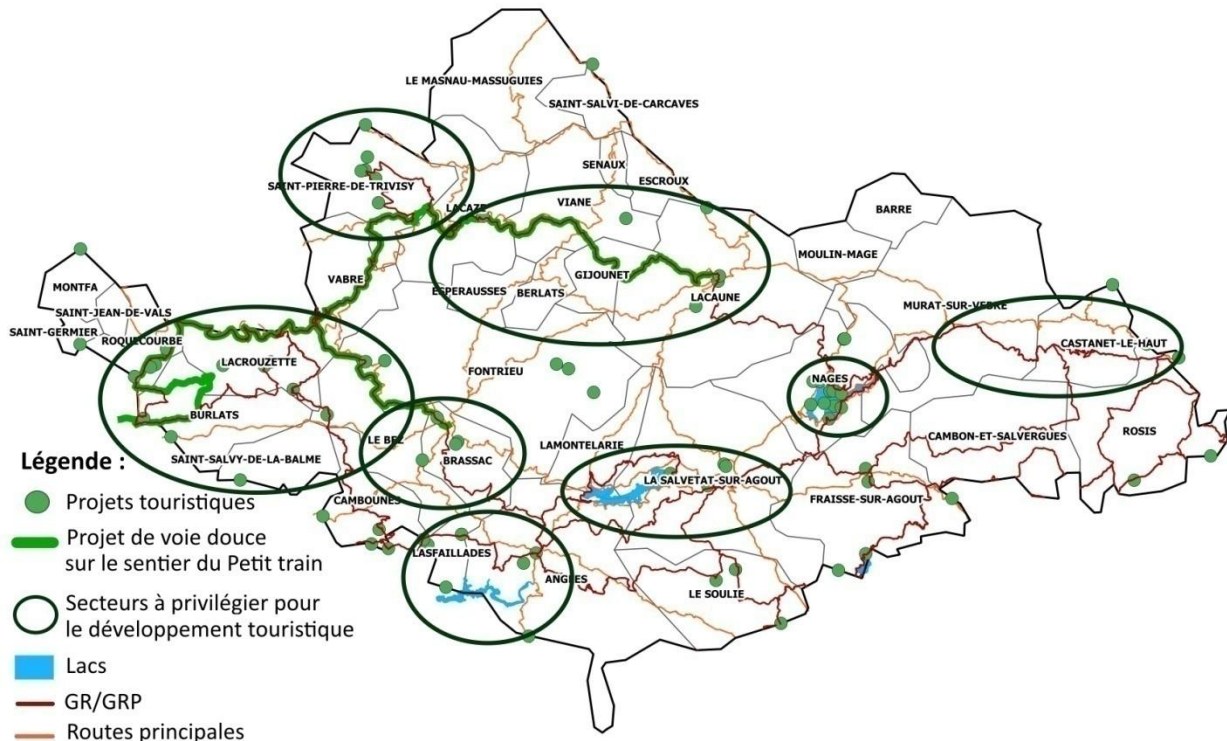
Hautes Terres d'Oc ne manque pas d'atouts pour développer son économie touristique : paysages naturels et milieux variés et préservés et offre d'activités diversifiée (activités de pleine nature, sites culturels, gastronomie, tourisme industriel, développement d'une offre famille-enfants). Près de 250 emplois peuvent être créés d'ici 2037 en développant une stratégie touristique de qualité à la hauteur de ces atouts.

Il convient de :

- **Encourager le développement et la diversification de l'offre touristique :**
  - de pleine nature : pêche, chasse, randonnée, itinérance, trail, canyoning, rafting, escalade, via ferrata ...
  - en valorisant davantage les richesses du territoire :
    - les paysages et en particulier les lacs : construire un projet équilibré alliant aspect touristique, paysagers et environnemental.

- les milieux, les ressources et leur interprétation
- le patrimoine bâti, le petit patrimoine, les savoir-faire, l'activité artisanale et industrielle, les produits agricoles.
- en confortant l'offre famille-enfant
- en connaissant mieux la clientèle pour mettre en place des produits adaptés
- **Encourager la professionnalisation de l'accueil touristique par des démarches qualité, de classement et de labels (déjà acquises pour certaines structures d'accueil).**
- **Structurer le territoire pour proposer une destination tourisme visible, promouvoir "Hautes Terres d'Oc" à l'extérieur de ses frontières et attirer de nouvelles clientèles**
- **Développer une communication coordonnée sur le territoire en matière de tourisme.**
- **Soutenir la commercialisation de produits touristiques à l'échelle Hautes Terres d'Oc**
- **Encourager le développement des hôtels, gîtes de groupe et hébergements sur le secteur touristique du Sidobre et développer le tourisme autour des lacs. Les projets autour des lacs s'inspireront de la charte architectural et paysagère du PNR du Haut Languedoc.**
- **Renforcer et améliorer la qualité de l'offre hôtelière et d'hébergement afin d'accompagner la stratégie de développement et de modernisation de l'activité touristique notamment sur le Sidobre et autour des Lacs.**
- **Appuyer les porteurs de projet.**
- **Permettre la réalisation d'UTN structurantes sur plusieurs secteurs du territoire (voir carte ci dessous). Ces UTN prendront en compte les paysages, veilleront à préserver l'économie locale, forestière et agricole et devront être faciles d'accès. Elles devront être conformes aux dispositions de la loi Montagne.**
- **Les projets d'UTN locales pourront être réalisés sur l'ensemble du territoire.**

## Secteurs à privilégier pour le développement touristique



### **7.4°- Créer de l'emploi en répondant aux besoins de la population vieillissante.**

On estime que le développement de services et de structures d'accueil à destination des personnes âgées va permettre de créer plus de 200 emplois d'ici 2037.



## 7.5°- Développer l'emploi dans de nouvelles filières

### Les énergies renouvelables et la sobriété énergétique (maîtrise de la demande d'énergie)

Mise à part l'hydroélectricité déjà très présente sur le territoire et l'énergie éolienne dont le développement se poursuit, les autres énergies renouvelables pourraient être développées sur le territoire. De même, la sobriété énergétique, encouragée par la RT 2012, permettrait de créer des emplois en termes de formation, développement de compétences et création de nouvelles activités.

#### **- Soutenir la création d'emplois dans le secteur des énergies renouvelables pour développer une économie verte dans le respect des paysages et de la biodiversité :**

- Le bois-énergie. Une vingtaine d'emplois pourrait être créée d'ici 2037 grâce au bois-bûche, à la transformation en plaquette ou en granulés de bois (et vente de matériel de chauffage: poêle, chaudière...)
- L'énergie éolienne dans la limite de 300 éoliennes sur le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc. 271 sont en fonctionnement ou avec permis de construire autorisés, il reste donc une trentaine d'éoliennes à installer. D'ici 2037, une cinquantaine de générateurs pourrait être installée ce qui permettrait de créer une trentaine d'emplois.
- La méthanisation via les exploitations agricoles
- L'énergie solaire : photovoltaïque et solaire thermique.

#### **- Soutenir les actions de sobriété énergétique en agissant sur la formation, le développement des compétences et la sensibilisation à de nouveaux comportements.**

Cette stratégie pourra notamment se traduire par l'émergence de nouvelles activités et la création de nouveaux emplois. La création d'une cinquantaine d'emplois est envisageable<sup>3</sup>.

Ainsi, sans comptabiliser la création d'emplois dans la méthanisation (diversification agricole permettant le maintien des exploitations), le solaire et la sobriété énergétique, on estime qu'une **cinquantaine d'emplois** pourra être créée sur Hautes Terres d'Oc grâce aux énergies renouvelables d'ici 2037.

A noter que le PETR Hautes Terres d'Oc avec le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc est lauréat de l'appel à projet TEPCV "Territoire à énergie positive et croissance verte".

### Les technologies de l'information et de la communication

Le Haut débit est accessible dans les principaux bourgs du territoire et les SDTAN prévoient l'arrivée de la fibre optique à Anglès, Brassac, Roquecourbe, Vabre, Lacaune, Murat sur Vèbre et La Salvetat-sur-Agout d'ici 2025. De plus, le PETR est lauréat de l'appel à projet régional Fablabs". Grâce aux TIC, 90 emplois pourront être créés d'ici 2037.

#### **- Encourager les projets innovants et les créations d'entreprises dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), encourager le télétravail, les nouvelles formes d'organisation du travail, la création de lieux de collaboration et d'innovation comme le coworking, les tiers-lieux, les fablabs...**

### L'économie sociale et solidaire (ESS)

L'ESS représente 11,1 et 16,2 % de l'emploi salarié dans l'Hérault et le Tarn. D'ici 2037, une cinquantaine d'emplois pourraient être créée dans les domaines de l'action sociale, enseignement, santé, activités récréatives, services aux entreprises

---

<sup>3</sup> Le scénario Negawatt table sur la création en 2030 de 473 000 emplois dans la rénovation des bâtiments et de 5 000 emplois dans la sensibilisation et l'information. Selon ce scénario, la rénovation thermique des logements serait davantage créatrice d'emplois que le secteur des énergies renouvelables (335 000 contre 473 000 emplois). *Source : Philippe Quirion, L'effet net sur l'emploi de la transition énergétique en France, 2013.*

- Encourager la création de structures de l'économie sociale et solidaire.

## **OBJECTIF 8 : Améliorer l'accessibilité du territoire et favoriser une mobilité plus durable**

La stratégie d'organisation de la mobilité sur le SCoT s'inscrit dans un contexte marqué par trois évolutions fortes :

- la hausse tendancielle du coût des énergies fossiles qui renchérit le coût des déplacements automobiles,
- la vieillissement de la population qui induit un plus fort besoin de proximité,
- la contexte de baisse des moyens publics qui limite les marges de manœuvre en termes de financement d'infrastructures et de services de transport.

De plus, Hautes Terres d'Oc est un territoire de montagne caractérisé par un certain enclavement et des temps de déplacement plus longs et de fortes pentes.

Il s'agit d'anticiper ces évolutions fortes en réduisant autant que possible la progression des distances quotidiennes "incompressibles" (liées à la localisation de l'habitat et de l'emploi par exemple) en essayant d'encourager les modes de déplacement alternatifs à l'usage individuel de la voiture et aux déplacements motorisés pour les trajets très locaux lorsque c'est possible (contexte de territoire de montagne très pentu).

### **8.1°- Encourager l'utilisation des transports en commun :**

- Favoriser/Négocier la desserte en transport en commun des communes de Lacrouzette, Saint Pierre de Trivisy et Anglès.
- Optimiser la desserte de la ligne de bus départemental Montredon Labessonnié-Roquecourbe-Burlats-Les Salvages-Castres qui est essentiellement fréquentée par des scolaires.
- Engager une réflexion pour améliorer les services de Transport à la Demande (TAD) pour résoudre les problèmes de liaison avec les lignes de bus classiques ou de rendez-vous médicaux ou de liaison vers les bourgs-centres du territoire afin de favoriser le commerce local.
- Améliorer les transports en commun (régionaux ou de TAD) entre intercommunalité et vers les principaux pôles d'emplois du territoire notamment entre La Salvetat-sur-Agout et Lacaune, La Salvetat-sur-Agout et Brassac, Brassac et Vabre notamment le cadencement selon les horaires des usines.
- Adapter les transports en commun aux personnes âgées et aux personnes à faible revenu.
- Promouvoir l'utilisation des bus régionaux pour relier les grandes villes hors territoire et hors département (Rodez, Millau).

### **8.2°- Améliorer l'offre de transport alternative à l'usage individuel de la voiture et aux déplacements motorisés pour les trajets très locaux lorsque c'est possible**

- Encourager la pratique du covoiturage à l'intérieur du territoire et vers l'extérieur (organisation, communication, aires de covoiturage en lien avec le conseil régional),
- Inciter à aménager des "voies douces" dans les bourgs-centres et pour relier des hameaux au bourgs-centres.
- Encourager le rapprochement des zones d'habitations des zones d'emplois, les pôles de services des pôles d'activité quand cela est nécessaire grâce au transport à la demande ou au covoiturage (PDE...)

### **8.3°- Donner accès au très haut débit au plus grand nombre.**

- Améliorer la couverture numérique du territoire qui passera par la mise en œuvre des Schémas Départementaux d'aménagement numérique du Tarn et de l'Hérault dans le cadre d'un partenariat à établir entre les Conseils Départementaux, l'Etat et les collectivités locales
- Mettre en place des systèmes innovants d'accès aux services grâce au haut débit : maisons ou antennes de services publics, télémédecine, bornes d'accès aux services, tiers lieux...

**8.4°- Diminuer les temps de déplacements sur le territoire :**

- **Maintenir la structure multi-polarisée du territoire. La répartition des emplois sur l'ensemble du territoire permet d'éviter des temps de déplacements conséquents. De plus, certaines filières sont ancrées géographiquement sur certains secteurs (ex : Filière Granit dans le Sidobre), il est donc important de maintenir des pôles économiques et de services dans ces secteurs pour éviter des temps de déplacements logement-travail plus longs.**
- **La réhabilitation des centres bourgs participe à cet objectif.**
- **Le travail mené sur le transport à la demande et les aires de covoiturage contribue à cet objectif.**

**OBJECTIF 9 : Continuer à être un territoire économe dans la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers**

Généralement, les formes urbaines du territoire sont organisées de façon concentrique, autour des centres-bourgs, des commerces et des infrastructures. Elles ne s'étendent pas en formant des enclaves ni des quartiers "détachés". Elles n'ont pas de structure tentaculaire qui nécessite sans cesse "étirer" les services et qui est très consommatrice en espace et en mobilité.

Ainsi, entre 2004 et 2014, la surface de terres agricoles consommées par les constructions (tout type confondu : habitat, agricole, économique et équipements publics) s'élève à 0,76 %, et la surface d'espaces naturels et forestiers consommés à 0,043%. La part de l'habitat est de 28 %, et celle des constructions destinées à une activité économique est de 10% de cette surface consommée. On considère donc ces consommations d'espace comme minimales au regard de l'étendue du territoire et de la surface occupée par les terres considérées comme agricoles ou naturelles et forestières.

Le nombre de constructions isolées voire très isolées sur de grandes parcelles est cependant important. Il est lié à une répartition de l'habitat caractéristique des activités d'agro-pastoralisme des territoires de moyenne montagne sous forme de hameaux et de fermes isolées. Même si cet aspect de construction "isolée" est souvent connoté négativement, il ne doit pas l'être dans le cas du territoire Hautes Terres d'Oc, il convient, pour diminuer la consommation d'espaces naturels et agricoles et pour se conformer à la loi Montagne, **d'éviter le mitage** du territoire et de privilégier la construction en continuité du bâti.

- **Tendre à la stabilité de la Surface Agricole Utile pour maintenir l'activité agricole et le nombre d'agriculteurs en particulier sur les communes où l'activité agricole domine et qui possèdent des terres agricoles stratégiques au regard de leur potentiel de valorisation :** Saint Pierre de Trivisy, Le Masnau-Massuguiès, Lacaze, Viane, Castelnau de Brassac, Anglès, La-Salvetat-sur-Agout, Fraïsse-sur-Agout, Lacaune-les-Bains, Moulin-Mage, Murat-sur-Vèbre, Barre, Nages, Montfa, Saint Jean de Vals, Saint Germier.
- **Maîtriser le niveau de consommation des espaces naturels et forestiers.**  
 Pour le logement, passage d'une surface moyenne de parcelle de 1753 m<sup>2</sup> à 1 237 m<sup>2</sup> avec des surfaces moyennes différenciées selon les communes : 1 000 m<sup>2</sup> pour Lacaune, 1 200 m<sup>2</sup> pour les communes-pôles et les communes qui se développent et 1 500 m<sup>2</sup> pour les communes rurales avec :

Communes-pôles et communes qui se développent	Brassac, Lacaune, Lacrouzette, La Salvetat-sur-Agout, Murat-sur-Vèbre, Roquecourbe, Saint Pierre de Trivisy, Vabre, Viane, Anglès, Burlats, Le Bez, Nages, Saint Salvy de la Balme, Castanet-let-Haut, Fraïsse-sur-Agout, Montfa, Rosis, Saint Germier, Saint Jean de Vals
Communes rurales	Barre, Berlats, Cambounès, Fontrieu*, Escroux, Gijounet, Lacaze, Lamontelarié, Lasfaillades, Le Masnau Massuguiès, Le Soulié, Cambon-et-Salvergues, Saint Salvi de Carcavès, Senaux, Espérausses, Moulin-Mage

## SCoT Hautes Terres d'Oc

\* Fontrieu : même si la commune tend à devenir un pôle économique avec de fortes potentialités sur l'exploitation du bois et de l'eau, sa faible densité, son enclavement, son absence de bourg-centre, ses nombreux hameaux expliquent que la commune soit ici considérée comme commune rurale.

Ce qui fait au total sur Hautes Terres d'Oc et par secteur :

Période/Secteurs	Taille moy. de la parcelle	Nbre de logements neufs	Surface artificialisée
2004-2014			
Hautes Terres d'Oc	1 753 m <sup>2</sup>	907	159 ha
Sidobre Val d'Agout	1 726 m <sup>2</sup>	504	87 ha
Monts de Lacaune	1 559 m <sup>2</sup>	186	29 ha
Montagne du Haut Languedoc	1 985 m <sup>2</sup>	136	27 ha
Vals et Plateaux des Monts de Lacaune	1 975 m <sup>2</sup>	81	16 ha
2017-2037			
Hautes Terres d'Oc	1 237 m <sup>2</sup>	<b>2 964</b>	<b>366</b> ha
Sidobre Val d'Agout	1 215 m <sup>2</sup>	1 260	153 ha
Monts de Lacaune	1 213 m <sup>2</sup>	605	73 ha
Montagne du Haut Languedoc	1 249 m <sup>2</sup>	731	91 ha
Vals et Plateaux des Monts de Lacaune	1 330 m <sup>2</sup>	368	49 ha
<b>Soit une économie d'espace à la parcelle de 30 %</b>			

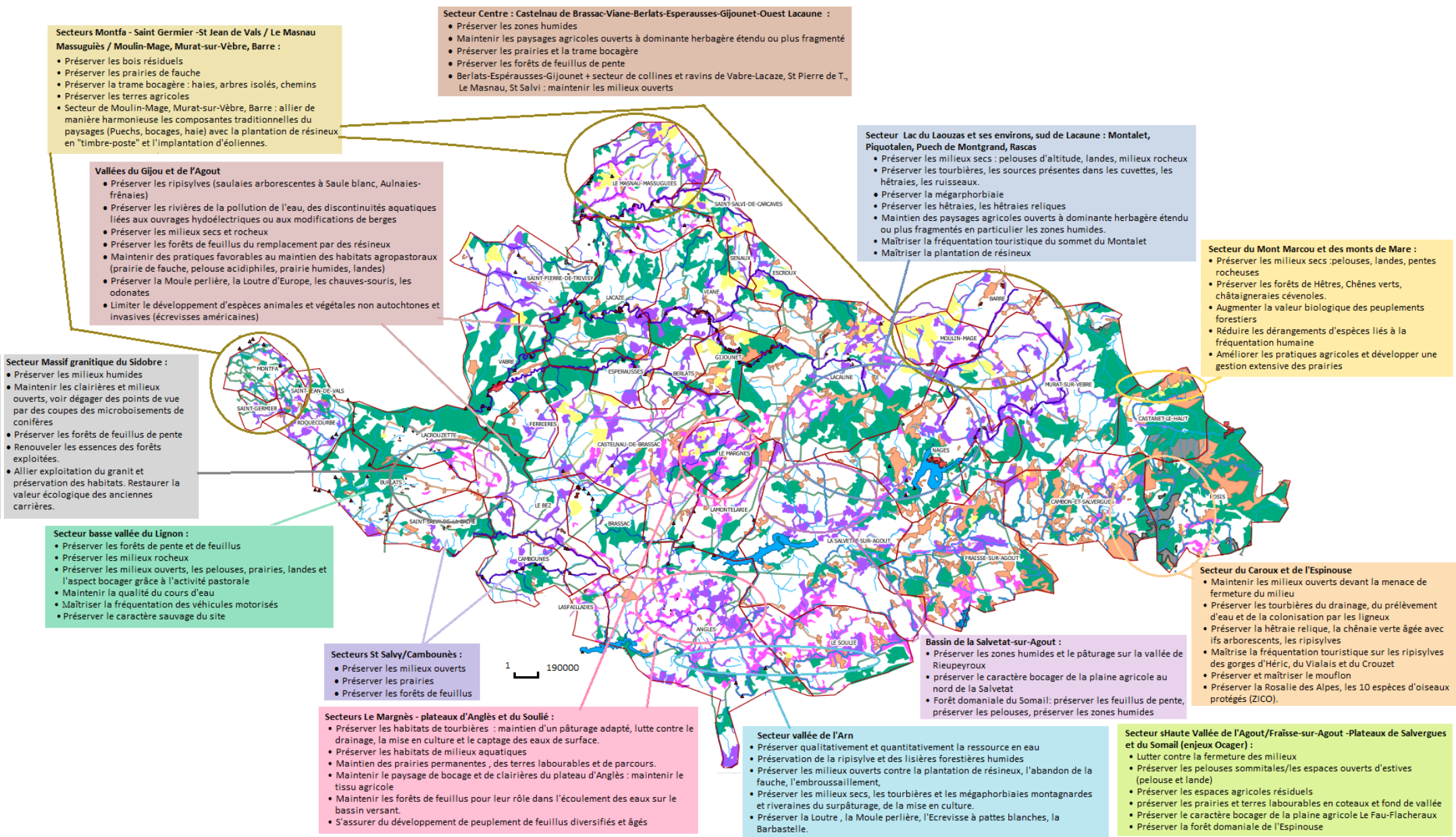
Avec application d'un coefficient de rétention de 1,5 pour les pôles et les communes rurales qui se développent et de 1,6 pour les communes rurales:

Secteurs	Superficie en ha avec coefficient de rétention
Sidobre Val d'Agout	237
Monts de Lacaune	112
Montagne du Haut Languedoc	139
Vals et Plateaux des Monts de Lacaune	76
Hautes Terres d'Oc	564

**Axe 2 : S'appuyer sur les atouts paysagers et  
environnementaux pour développer l'attractivité du territoire**

CONSTAT	ENJEUX
<p><b>MILIEUX</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Des milieux remarquables</b> : cours d'eau, zones humides dont les tourbières, milieux secs, forêts de feuillus de pente, milieux d'altitude = + de la ½ du territoire couvert par une mesure de protection ou de gestion = vallées du Gijou, de l'Agout et de l'Arn, massif de l'Espinouse, du Caroux, du Somail et des Monts de Lacaune (Nages, Lacaune), bois remarquables (Monts de Lacaune : Castelnaud de Brassac, Lacaune, Viane...).</li> <li>- <b>Le territoire = « château d'eau »</b> avec nombreuses sources, beaucoup de cours d'eau, 4 lacs + eau = ressource économique, énergétique et touristique = nombreux ouvrages de prélèvements pour l'alimentation en eau potable et l'hydroélectricité = préservation de la ressource essentielle d'autant que le territoire abrite certains cours d'eau répertoriés réserves écologiques.</li> </ul> <p>EAU et AGRICULTURE = même si le territoire est situé en zone de vigilance élevage, peu de pression exercée sur la ressource en eau. L'état chimique et écologique de l'eau est globalement bon, en témoigne la richesse piscicole des cours d'eau.</p> <p><b>PAYSAGES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Diversité paysagères avec 8 unités</b> : plateau d'Anglès, massif du Sidobre, collines et ravins du plateau de Montredon, serres, vallées et bassins du plateau des lacs, puechs bocagers du Lacaunais, Massifs du Caroux et de l'Espinouse, Versant du Somail et vallée du Jaur (Fraïsse/Agout), hautes collines forestières et vallées irrégulières des monts d'Orb (Murat-sur-Vèbre/Canac et Castanet-le-Haut)</li> <li>- <b>Dynamiques paysagères liées aux dynamiques d'exploitation des ressources</b> : l'eau, la forêt, l'agriculture, le granit, etc., et aux dynamiques des modes de vie.</li> <li>- Transformation d'un paysage agricole en un paysage forestier → la forêt = 60 % du territoire + construction de barrages, création des 4 lacs, inondation des vallées.</li> <li>- <b>Déprise agricole</b> menaçant l'équilibre forêt-agriculture entraînant la fermeture des paysages.</li> <li>- <b>Forêt exploitée arrivant à maturité</b> = modifications temporaires dans le paysage avec coupes rases, ouvertures et élargissement de piste, la création de plates-formes.</li> <li>- <b>Le paysage bâti : dépérissement des centres anciens</b> et de leur bâti patrimonial, <b>standardisation et banalisation des nouvelles constructions, des entrées de bourgs</b> et, dans une moindre mesure, fractionnement des paysages naturels (forêts et espaces agricoles) par l'extension urbaine sur la partie ouest périphérique de Castres.</li> <li>- <b>Développement de l'offre touristique à des échelles variables</b> avec bases de loisirs, centre de loisirs, circuits ou espaces d'interprétation, points d'information, signalétique démultipliée, etc. → Résultante paysagère assez hétéroclite et parfois difficilement lisible et impact sur le paysage.</li> </ul> <p><b>ENERGIE, ECOMATERIAUX :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Territoire de montagne = « enclavement » et climat + rigoureux = consommation énergétique + importante que les territoires voisins</b> avec secteurs du logement et du transport les plus énergivores.</li> <li>- <b>Production d'énergies renouvelables</b> (hydroélectricité, éoliennes essentiellement) = <b>106 % de la consommation globale du territoire.</b></li> <li>- <b>Bois : écomatériau</b> combinant <b>stockage</b> du carbone dans les produits bois ou à base de bois, effet de <b>substitution</b> en remplacement de matériaux non renouvelables avec bilan carbone moins favorable, contribution à l'atténuation du CO2 atmosphérique</li> </ul> <p><b>CHANGEMENT CLIMATIQUE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exposition à des mutations des milieux compte tenu de la présence importante d'espaces et d'éléments naturels structurants : cours d'eau, lacs, milieux secs et humides</li> <li>- Impact sur la gestion de la forêt</li> <li>- Amplification de certains risques naturels : intensification des feux de forêt, certaine tension sur la ressource en eau, retrait-gonflement des argiles</li> </ul> <p><b>RISQUES</b> Principaux risques : inondation, rupture de barrage, feux de forêt.</p> <p><b>NUISANCE</b> Peu de nuisance, nuisances sonores liés au trafic de poids lourds dans les centres-bourgs</p>	<p><b>MILIEUX</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Préserver les milieux par une gestion durable</b></li> <li>- <b>Préserver les forêts</b> : forêts anciennes de feuillus, ripisylves, forêt de pente pour leur rôle contre le ravinement, forêts urbaines pour leur fonction récréative et pour la qualité de vie ou pour leur fonction paysagère comme zone tampon autour des carrières par exemple</li> <li>- <b>Préserver les zones humides</b> selon la réglementation en vigueur menacées de drainage, plantation de résineux, urbanisation.</li> <li>- <b>Maintenir les milieux agricoles ouverts devant la menace de fermeture des milieux</b> : prairie de fauche, pelouses, mandes, trame bocagère.</li> <li>- <b>Préserver les milieux secs</b> : pelouses, landes, milieux rocheux.</li> <li>- <b>Préserver les rivières de la pollution de l'eau, des discontinuités aquatiques</b> liées aux ouvrages hydroélectriques ou aux modifications de berges</li> <li>- <b>Limiter le développement d'espèces animales et végétales exogènes et invasives</b></li> <li>- <b>Maîtriser la fréquentation touristique pour réduire le dérangement des espèces</b> (Montalet, gorges d'Héric, du Vialais, du Crouzet)</li> <li>- <b>Allier activités économiques</b> (exploitation des ressources : granit, sylviculture, agriculture, eau de source) <b>et préservation des milieux et des habitats</b></li> <li>- <b>Augmenter la valeur biologique des peuplements forestiers</b></li> <li>- <b>Améliorer les pratiques agricoles pour une meilleure gestion des zones de parcours et des pâturages</b></li> <li>- <b>Eau : améliorer la gestion de l'eau, la consommation d'eau.</b></li> </ul> <p><b>PAYSAGES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser et mettre en valeur les paysages remarquables, les paysages-ressources.</li> <li>- Identifier les sites à préserver dans les espaces patrimoniaux, organiser leur découverte et leur préservation</li> <li>- Conserver les points de vue paysagers, les qualités d'entrées de bourg, les rivières, les fenêtres contre les menaces de fermeture des milieux et d'urbanisation</li> <li>- Porter attention aux aménagements paysagers dans les zones d'activités</li> <li>- Inventorier et sauvegarder le petit patrimoine bâti et le patrimoine vernaculaire.</li> </ul> <p><b>ENERGIE, ECOMATERIAUX</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire la consommation énergétique des logements, lutte contre la précarité énergétique</li> <li>- Promouvoir l'utilisation de l'écomatériau bois, notamment le bois local</li> </ul> <p><b>CHANGEMENT CLIMATIQUE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter la gestion des ressources au changement climatique</li> <li>- Adapter la sylviculture au changement climatique</li> <li>- Anticiper l'augmentation des risques d'inondation et de feux de forêt liée au changement climatique</li> </ul> <p><b>RISQUES ET NUISANCES</b> Diminuer les risques et nuisances</p>

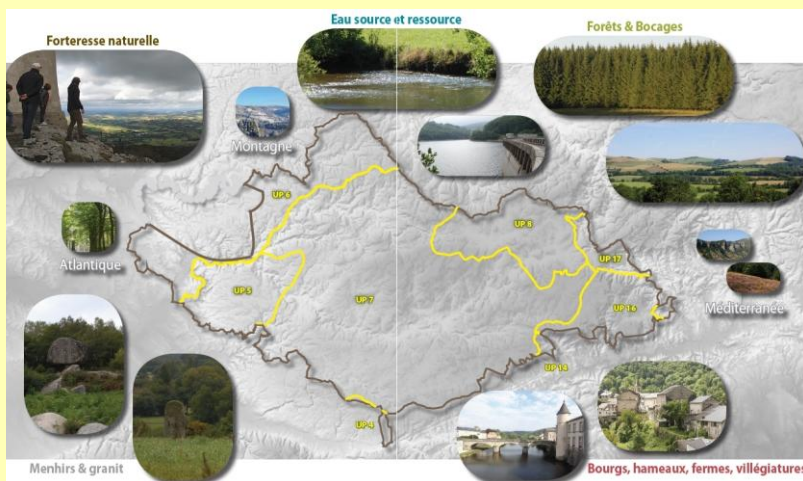
**La Trame Verte et Bleue Hautes Terres d'Oc - Les enjeux par secteurs**



**Ces enjeux sont issus des mesures de protection ou d'inventaire présents sur les différents secteurs (DOCOB Natura 2000, inventaire ZNIEFF, RCFS...)**

Les objectifs 10 à 12 ci-dessous sont issus de la charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc et des plateaux du Gijou réalisée par le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

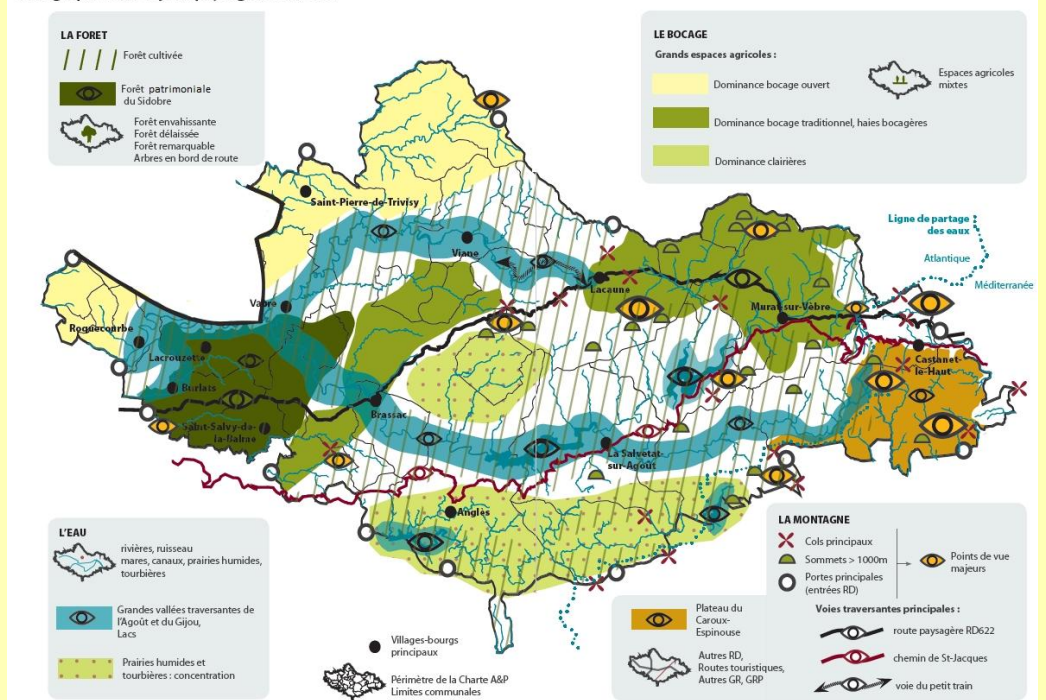
## OBJECTIF 10 : Valoriser les "paysages-ressources" au cœur de l'identité des territoires



Hautes Terres d'Oc est un territoire de montagne façonné par son sous-sol, son eau et les influences climatiques à la richesse paysagère exceptionnelle.

De nombreuses unités paysagères sont à valoriser : plateau granitique du Sidobre (UP5 sur la carte ci-dessus), collines et ravins du Montredonnais (UP6), serres, vallée et bassins du plateau des lacs (UP7), puech bocager du Lacaunais (UP8), massif du Caroux et de l'Espinouse (UP 16) et aux marges, moins représentés : Hautes collines forestières et vallées irrégulières des monts d'Orb (Canac à Murat-sur-Vèbre et Castanet-le-Haut, UP17), Versant du Somail et vallée du Jaur à Coustorgues Fraïsse-sur- Agout (UP14 ), sillon du Thoré au sud d'Anglès (UP4).

Cartographie des enjeux paysagers // Nature



De même, les nombreuses composantes de ces unités paysagères constituent des enjeux majeurs de préservation et de valorisation : les différentes trames bocagères, les différents types de forêts, l'eau sous toutes ses formes dont les lacs et les vallées de l'Agout et du Gijou, la montagne, ses plateaux, ses cols, ses sommets, ses points de vue.

La qualité des paysages tient à cette grande diversité.

Les paysages sont en grande partie modelés par l'exploitation des ressources du territoire : le bois, l'agriculture, l'eau, le granit. Leur diversité et leur qualité sont elles-mêmes ressources pour le territoire.

Il convient de maintenir et de mettre en valeur la diversité des paysages, et donc de maintenir, d'accompagner et valoriser les activités du territoire structurants ces paysages. Il s'agit de resserrer les liens entre le paysage (ce que l'on perçoit du territoire) et le territoire (celui que l'on occupe, que l'on exploite) : valorisation des paysages et des activités du territoire au service les uns des autres, l'équilibre entre les paysages forestiers et ceux de l'agropastoralisme, tous deux fortement identitaires et structurants, la maîtrise et la qualification de l'urbanisation vis-à-vis des typicités paysagères et au service des nouveaux modes de vie, et la préservation des caractères identitaires de l'architecture traditionnelle et contemporaine.

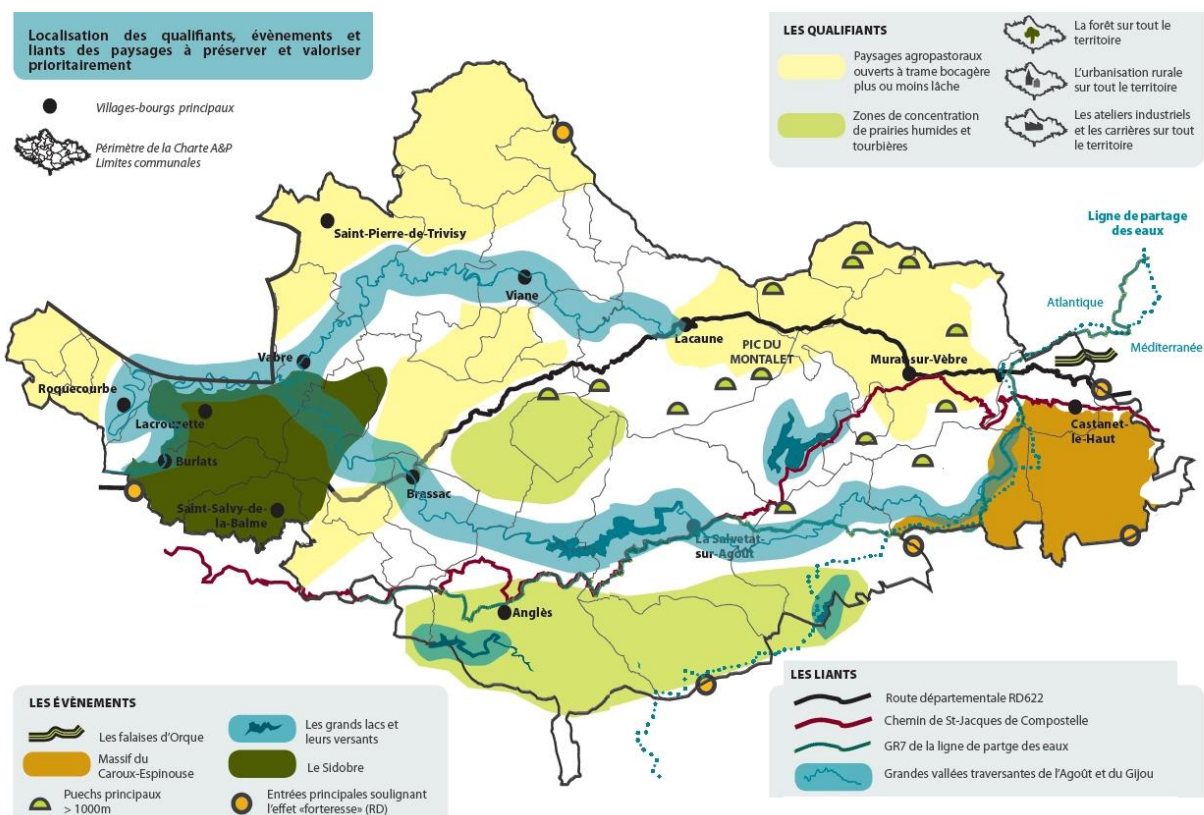


## 10.1°- offrir une découverte cohérente, qualitative et diversifiée des paysages

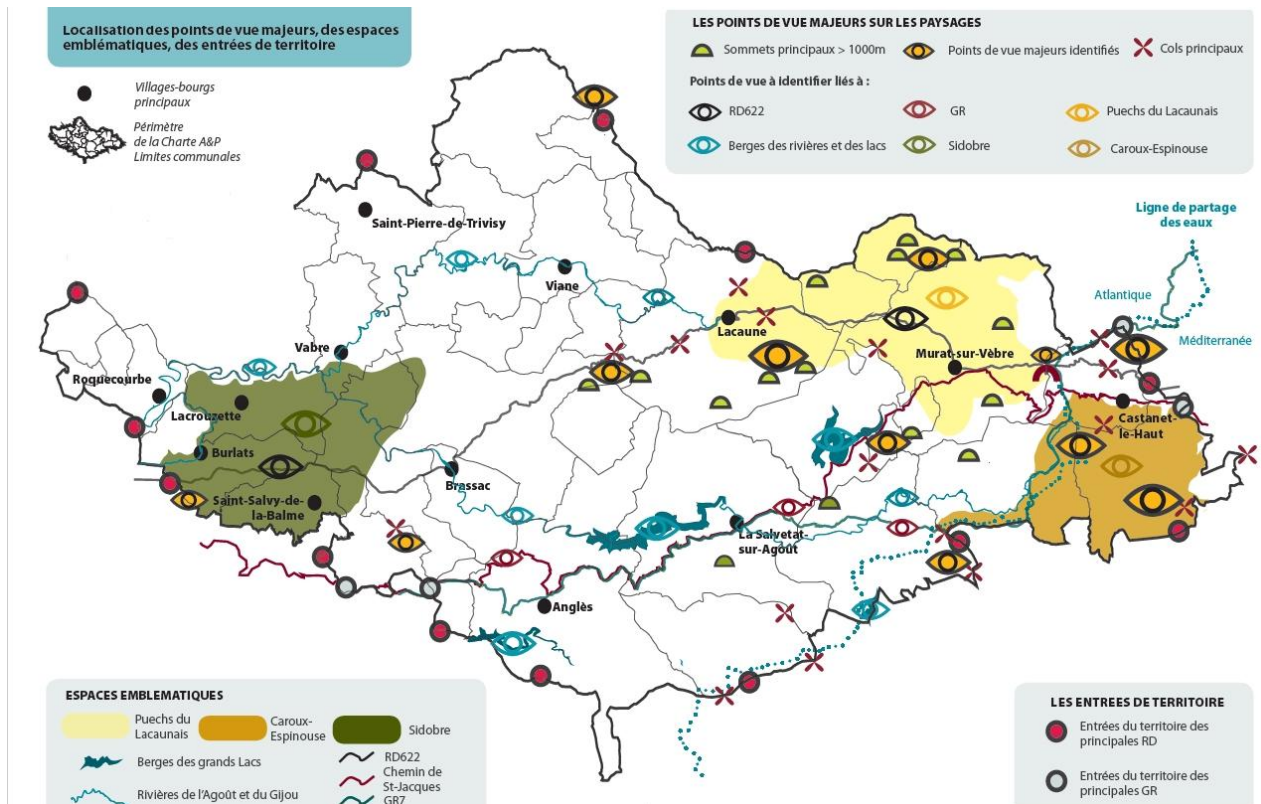
Il s'agit de préserver par une gestion adaptée et de faire découvrir les composantes fortes du paysages : les plateaux du Sidobre, du Caroux et de l'Espinouse, les falaises d'Orque, les vallées traversantes de l'Agout et du Gijou, les lacs, les prairies humides et les tourbières, les trames bocagères, la forêt cultivée, la forêt patrimoniale (voir carte ci-dessus).

Ainsi, il est recommandé de :

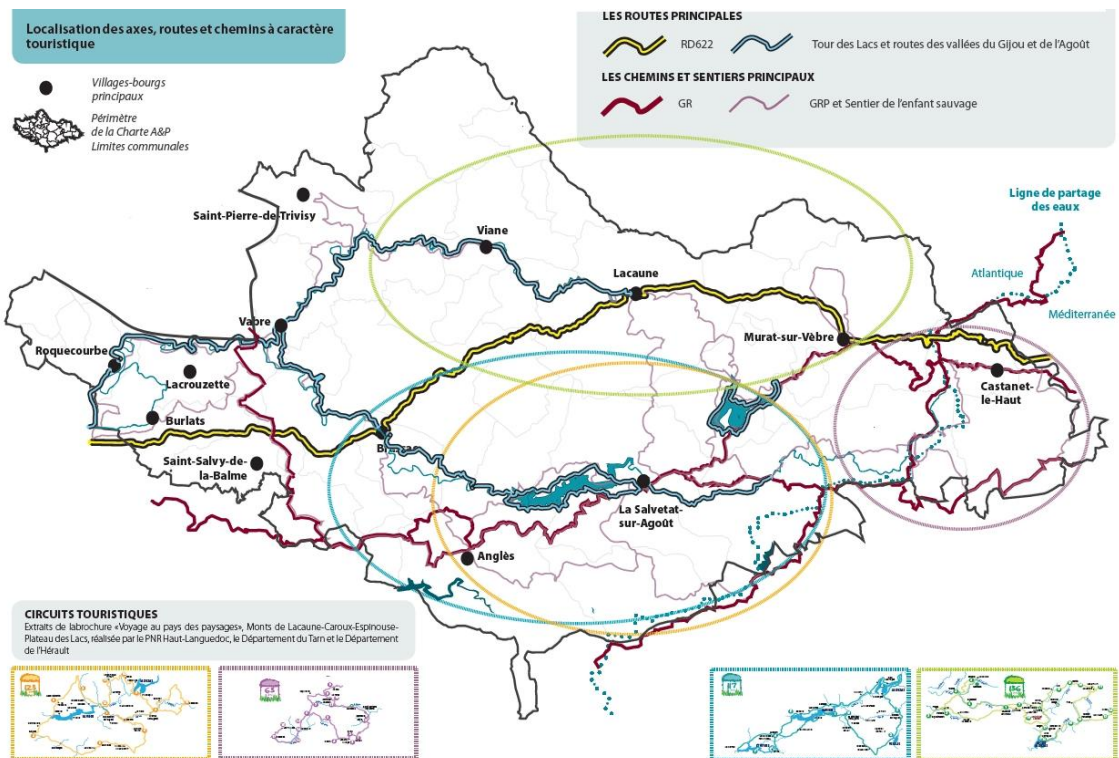
- Moderniser et aménager durablement les points de vue, les espaces emblématiques, les entrées du territoire (voir cartes ci-dessous)



Hautes Terres d'Oc est un territoire de montagne façonné par son sous-sol, son eau et les influences climatiques. Une richesse paysagère exceptionnelle est à valoriser : plateau granitique du Sidobre, serres, vallée et bassins du plateau des lacs, puech bocager du Lacaunais, massif du Caroux et de l'Espinouse. Les composantes de ces paysages constituent des enjeux majeurs de préservation et de valorisation : les différentes trames bocagères, les différents types de forêts, l'eau sous toutes ses formes et en particulier les lacs et les vallées de l'Agout et du Gijou, la montagne, ses plateaux, ses cols, ses sommets, ses points de vue. Les paysages sont en grande partie modelés par l'exploitation des ressources du territoire : le bois, l'agriculture, l'eau, le granit. Pour maintenir et mettre en valeur cette diversité paysagère, il convient de maintenir, d'accompagner et valoriser les activités du territoire structurants ces paysages.



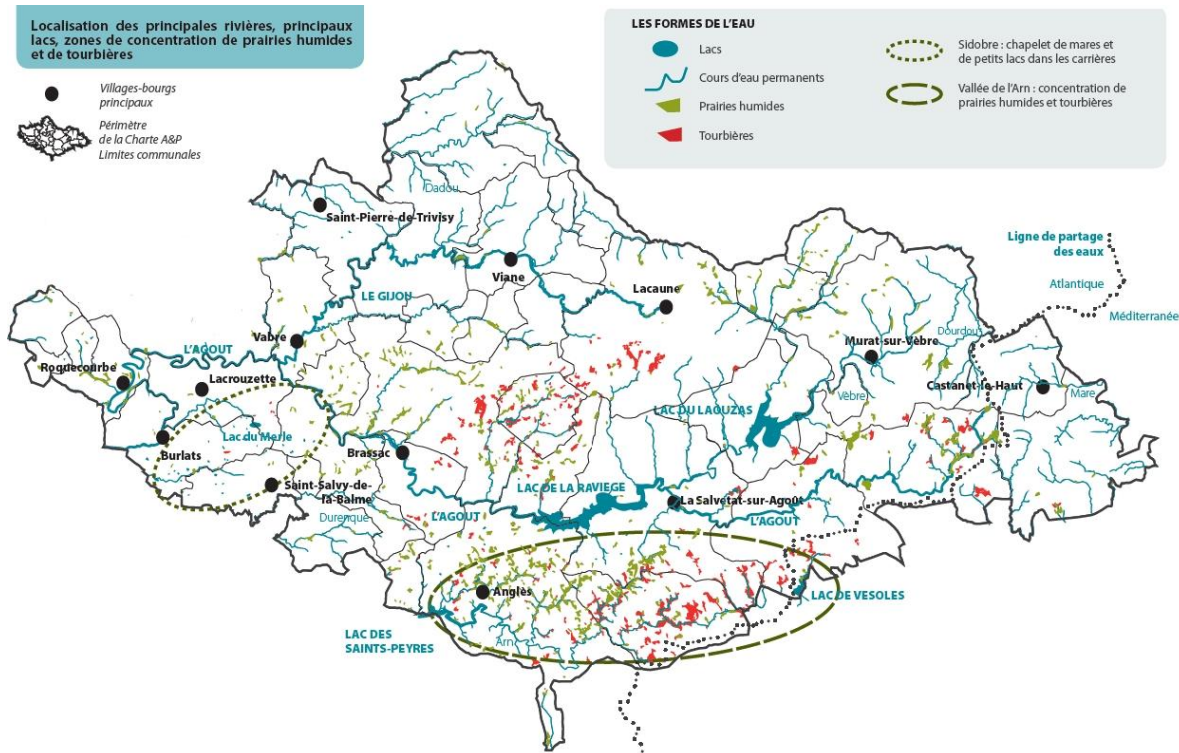
- Valoriser les paysages depuis les itinéraires touristiques et affirmer le rôle de découverte des routes des vallées du Gijou et de l'Agout et de la RD622 (voir carte ci-dessous)



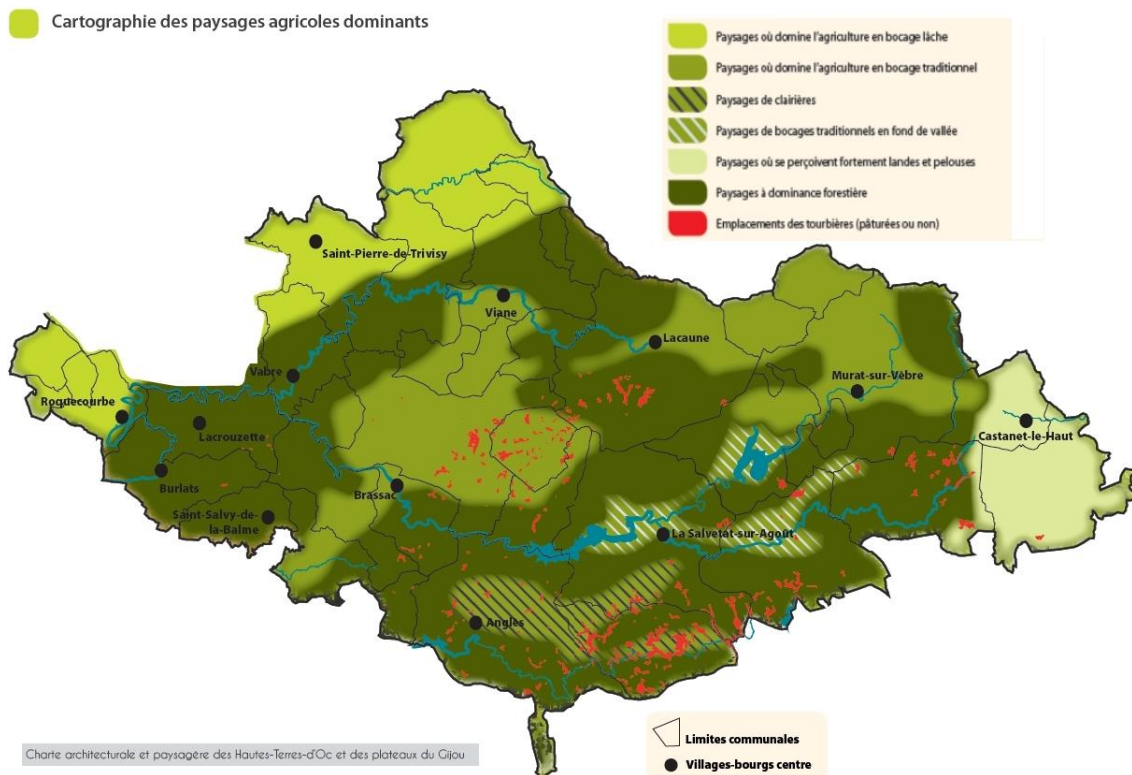
- Développer de nouveaux moyens et supports de découverte du paysage, dont la voie du petit train, le caractère dynamique des paysages (évolution des paysages, besoin des activités pour les préserver)

**10.2°- Se réappropriier les paysages de l'eau et mettre en valeur ce patrimoine**

- Définir une véritable politique paysagère (et touristique) pour les lacs
- Reconquérir la lisibilité et l'accessibilité des abords des lacs et des rivières structurantes Agout et Gijou
- Valoriser l'ambiance naturelle de ces lacs et rivières
- Préserver et valoriser les paysages à hautes valeurs écologiques telles que les tourbières, les prairies humides, les ripisylves.



**10.3°- Valoriser les paysages agropastoraux et affirmer leurs particularités**



Les paysages de Hautes Terres d'Oc sont modelés et entretenus par son agriculture d'élevage extensif d'ovins et bovins ainsi que par la forêt. Lorsque celle-ci n'est pas cultivée et gérée, elle peut être, sur certaines zones, perçue comme « envahissante ». Ainsi le rôle majeur de ces activités est à valoriser :

- **le rôle de l'agriculture dans l'entretien des paysages et leur identité : maintien des haies et des trames bocagères, entretien des zones de parcours (prairies, pelouses, zones humides)**
- **la richesse des paysages et terroirs : bocage lâche, bocage traditionnel, puech bocager du Lacaunais, clairières du plateau d'Anglès, landes et pelouses, prairies humides, bocage de vallées ou d'altitude...**

### **10.4°- Valoriser la forêt et la sylviculture**

- **Communiquer davantage sur la forêt en général (à l'instar des communes de Fontrieu et Fraïsse-sur-Agout) en lien avec l'écomatériau et les autres aménités qu'elle permet de produire ou de préserver.**
- **Valoriser les forêts de caractère**
- **Valoriser la gestion multifonctionnelle de la forêt et de la sylviculture.**

### **10.5°- Poursuivre la reconnaissance, la préservation et la mise en valeur du bâti identitaire et patrimonial**

- **Compléter l'identification du bâti identitaire et traditionnel : villages, habitations, édifices religieux, statues-menhirs, petit patrimoine bâti, vernaculaire ...**
- **Mettre en place des modes de préservation et de valorisation du bâti identitaire et patrimonial**

### **10.6°- Valoriser le patrimoine mémoire de l'industrie y compris des carrières**

La crise du textile, les mutations intervenues dans les filières du granit et de la charcuterie-salaison ainsi que l'évolution des sites d'exploitations du granit ont eu pour conséquence de grossir le nombre de friches industrielles présentes sur le territoire. Ainsi, il est recommandé de :

- **Compléter l'inventaire des friches industrielles et des carrières qui ne sont plus exploitées et qui peuvent être valorisées comme mémoire industrielle et éléments qualifiant du paysage**
- **Intégrer les éléments sujets à problématique paysagère et non valorisables**

### **10.7°- Qualifier les entrées de ville, zones et bâtiments d'activités pour en faire des vitrines du territoire et reflets des terroirs**

Etroitement liées aux ressources du territoire, les activités aujourd'hui sont à valoriser notamment sur les lieux vitrines du paysage au quotidien que sont les entrées de ville, les zones et bâtiments d'activité.

- **Mettre en scène l'arrivée sur la ville : préserver la perspective, aménagements paysagers, éviter l'encombrement des ronds-points, soigner et ne pas surcharger la signalétique**
- **Assurer la porosité visuelle vers les paysages depuis les voies d'accès à la zone d'activité, à la voie d'entrée de ville : maintenir des percées sur les paysages environnants, mettre en valeur les cônes de vue intéressants**
- **Communiquer sur les terroirs, les activités, afficher le caractère du territoire : assurer la communication à travers des aménagements**
- **Aménager en respectant les identités locales à travers les matériaux : utiliser les matériaux locaux (lauze, schiste, granit, tuile) ou des nuances les respectant (gris, brun, beige), à travers la création de petits ouvrages de maçonnerie inspirés des pratiques traditionnelles (pierres plantés de granit du Sidobre, muret en pierres sèches...), l'utilisation de végétaux endogènes pour la végétalisation, respecter le caractère plus ou moins urbain mais toujours rural des lieux.**

## **10.8°- Intégrer et valoriser les énergies renouvelables, tout en conciliant l'implantation des infrastructures énergétiques avec le caractère des paysages, notamment l'éolien**

Le territoire possède des capacités de développement des énergies renouvelables notamment l'éolien, le solaire photovoltaïque au sol et la méthanisation. Il convient de :

- Veiller à l'intégration paysagère des infrastructures
- Valoriser ces nouvelles infrastructures en intelligence avec les paysages, leurs valeurs et leurs usagers.

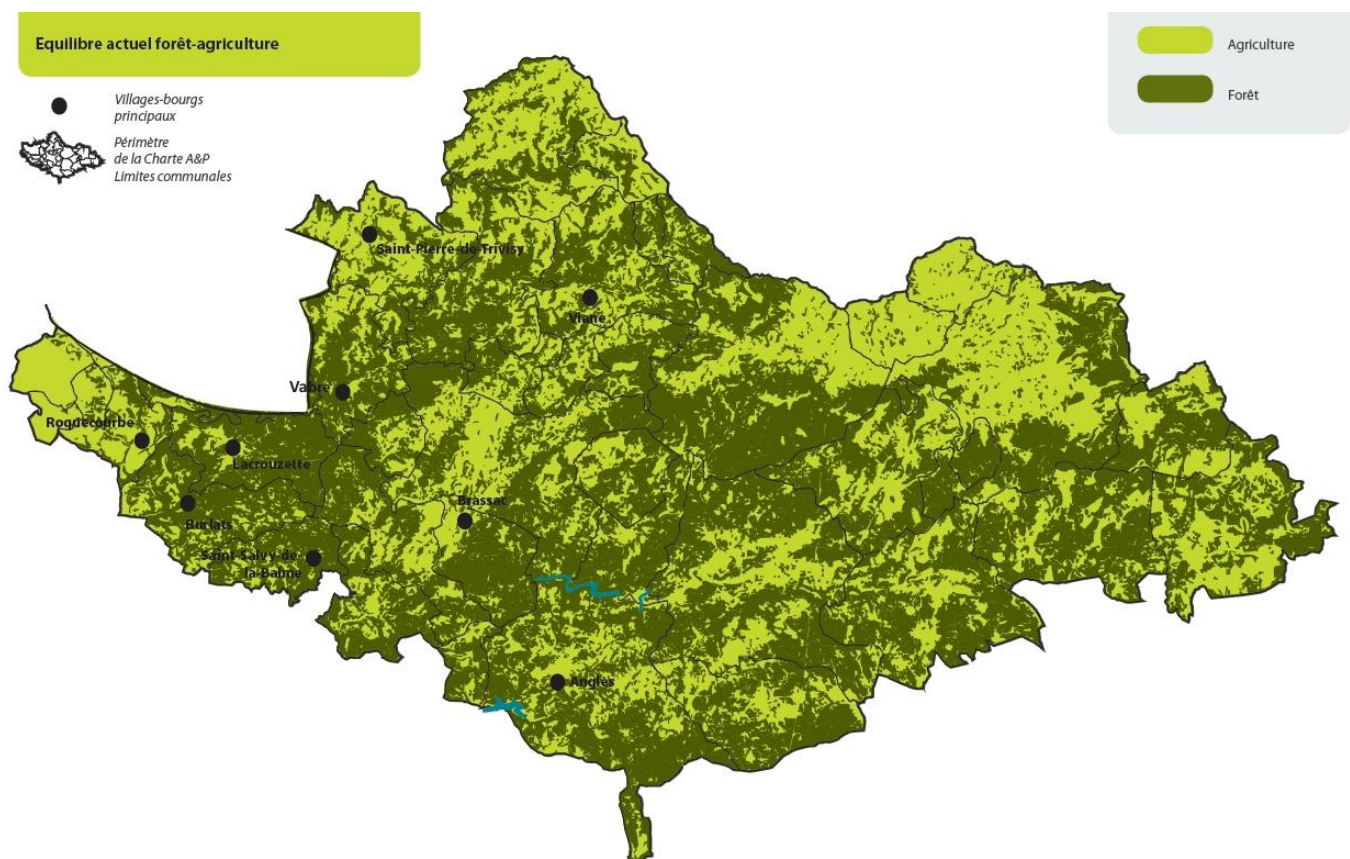
### **OBJECTIF 11 : Cultiver l'équilibre et la multiplicité de caractères des paysages agropastoraux et forestiers**

Les espaces occupés par l'agriculture, essentiellement liés à l'agropastoralisme, et ceux de la forêt, qu'elle soit spontanée, plantée, gérée ou pas, recouvrent la quasi-totalité du territoire. Autant dire qu'ils en déterminent fortement les paysages. Par ailleurs, leurs infinies déclinaisons et leur alternance provoquent en très grande partie cette riche diversité des paysages et des ambiances paysagères.

L'objectif 11 s'attache non pas à leur valorisation (abordée dans l'objectif 10) mais à leur maintien, au maintien de leur qualité, de leur diversité ainsi qu'à celui de leur équilibre sachant que ces paysages sont en Hautes Terres d'Oc (et l'ont finalement toujours été) en concurrence les uns avec les autres.

## **11.1°- Assurer l'équilibre entre paysages agropastoraux et forestiers**

Avec l'exode rural puis la plantation des forêts cultivées dès le XX<sup>e</sup> siècle, Hautes Terres d'Oc a vu sa proportion de forêt fortement augmenter : une forêt spontanée et non désirée par colonisation des espaces délaissés par l'agriculture et une forêt plantée et cultivée. Aujourd'hui 60 % du territoire est couvert par la forêt.



La fermeture des milieux continue notamment sur certains secteurs : Anglès et son paysage de clairières qui se ferme, le massif du Sidobre et ses marges, l'Est du plateau du Montredonnais, les versants dominant les gorges de l'Agout et du Dadou, les secteurs les plus pentus des puechs du Lacaunais, les versants du Somail, du Caroux et de l'Espinouse.

Ainsi, pour assurer l'équilibre entre paysages agropastoraux et forestiers, il est nécessaire de :

- **Observer l'évolution de l'occupation des espaces**
- **Maintenir l'équilibre général de surface entre paysages ouverts agricoles et paysages de forêts**
- **Trouver les moyens de gestion des boisements spontanés et non désirés.**

### **11.2°. Maintenir et développer la diversité des paysages agropastoraux et favoriser le maintien des haies bocagères**

- **Assurer le maintien des paysages liés à l'élevage, leur multiplicité et leur typicité, les paysages à haute valeur écologique : trame bocagères et haies, prairies, pelouses, clairières, cultures fourragères ...**

### **11.3°-Cultiver la forêt dans le respect des usages et des paysages**

- **Adapter les modes de sylviculture aux sensibilités des sites et des paysages**
- **Assurer la qualité des lisières forestières**
- **Prévenir les conflits d'usages en particulier avec la pratique de la randonnée (sentiers)**

### **11.4°- Reconnaître et préserver les forêts et les alignements d'arbres de caractère**

- **Inventorier les forêts de caractère suivant des critères de services rendus (écosystémiques, protection des versants) et des critères de sensibilité historique, symbolique**
- **Mettre en place des modes de préservation par une gestion durable**
- **Identifier les arbres d'alignement de voie de communication, les arbres isolés remarquables et les gérer durablement.**

**OBJECTIF 12 : Accompagner l'évolution des paysages habités en assurant la préservation de l'esprit des lieux et la continuité des identités architecturales**

Le bâti en Hautes Terres d'Oc fait partie intégrante des paysages. Même si l'occupation humaine est faible, celle-ci est disséminée à peu près partout, notamment au travers des hameaux et de la multitude d'écarts agricoles. Où que l'on aille, l'on rencontre toujours une trace d'occupation humaine. Fortement rural mais aussi industriel avec des ateliers des activités identitaires et patrimoniales, ce bâti reflète aussi l'exploitation des ressources, l'évolution des modes de vie et des aspirations sociales, des enjeux énergétiques etc. Une dérive est à éviter, celle de la banalisation, de la standardisation. Il s'agit ainsi non pas d'empêcher les mutations mais de les accompagner.

Le présent objectif pose les orientations de la préservation de l'identité rurale, urbaine et architecturale qui ne veut pas dire passéisme ni surprotection de l'existant. Il envisage une série d'objectifs ayant tous le même but : conserver l'identité du territoire pour que l'on sache au premier regard qu'on se trouve en Hautes Terres d'Oc.

### **12.1°- Favoriser un urbanisme respectueux des paysages, de la logique des lieux et des identités architecturales**

- **Préserver la qualité des paysages lors de l'extension des bourgs, de hameaux notamment au niveau des entrées de bourgs et des lisières urbaines et sans dénaturer les silhouettes urbaines.**

- **Maintenir des identités propres au territoire et lutter contre la banalisation (surtout sur la partie ouest près de l'agglomération castraise et sur la partie est avec la construction de résidences secondaires pavillonnaire à proximité des lacs).**
- **Favoriser l'utilisation de matériaux locaux (bois, granit, schiste-ardoise, paille...) dans le réhabilitation et la construction neuve.**

Les matériaux traditionnels : schiste pour les murs et de l'ardoise en couverture et bardage sur une majorité du territoire, avec un schiste plus ou moins effilé parfois coloré et des touches de granit en encadrement et dans les murs du Sidobre. Argile avec les tuiles canal et les briquettes en encadrement. Des maisons à pans de bois à Burlats, Roquecourbe, colombage et terre en torchis.

Les matériaux contemporains : le bois et le granit local durable.



Mur en schiste



Couverture en lauze



Mur en granit



Construction bois à Fontrieu

### 12.2°- Intégrer les équipements économiques, de tourisme et de loisirs au paysage

- **Intégrer les espaces économiques, touristiques, de loisirs et culturels au paysage**
- **Améliorer l'intégration paysagère des zones d'activités existantes, les qualifier**
- **Préserver la qualité des paysages lors de l'extension des sites de villégiature**
- **Assurer le maintien de la qualité architecturale de ces espaces avec un double objectif de valorisation paysagère et architecturale et d'amélioration de leur attractivité**

**OBJECTIF 13 : Améliorer les connaissances des milieux et des ressources naturels du territoire et introduire la qualité environnementale dans les projets (économie, transport, services, habitats)**

505 zones humides sont répertoriées sur le territoire mais il est certain que la totalité n'a pas été identifiée. Plusieurs espèces d'intérêt patrimonial se situent dans ces habitats dont l'eau est le facteur écologique prépondérant. De même, une étude sur les milieux secs, qui possèdent également une biodiversité intéressante, a permis d'en localiser certains mais il en existe d'autres qui n'ont pas été identifiés et étudiés. La forêt et les autres milieux ouverts ne sont pas dénués de biodiversité et d'une valeur écologique à conserver.

De même, toutes les ressources du territoire n'ont pas été quantifiées ni qualifiées.

Il convient donc :

- **d'introduire la valeur environnementale dans la réalisation des projets (économique, transport, services, logements, urbanisme) pour préserver les milieux et ressources de toute nuisance ou pollution.**
- **Concilier développement touristique et préservation des milieux : présence humaine localement et ponctuellement importante avec un fort potentiel de développement liée aux activités de randonnée, de baignade (trous d'eau des Gorges d'Héric), d'escalade et de cueillette des champignons (forêts de l'Espinouse, de la Montagne de Rosis). Le développement des activités de pleine nature participe à l'amélioration des connaissances sur les milieux, la biodiversité et par conséquent à leur préservation.**

- **d'améliorer les connaissances des milieux et des ressources du territoire**
- **de sensibiliser aux habitats de la faune notamment en milieu "urbain" (chauve-souris, oiseaux, rapaces nocturnes...).**
- **d'éviter le développement des espèces invasives végétales et animales**
- **assurer une prise en compte des zones humides et milieux secs lors de l'élaboration, la révision ou la modification des documents d'urbanisme locaux.**

### **OBJECTIF 14 : Préserver les forêts à fort enjeu écologique, topographique ou récréatif/de loisirs**

La forêt représente 60 % de la superficie du territoire. Cette forêt est caractérisée par son morcellement et son hétérogénéité.

On peut schématiquement la diviser en 2 catégories qui sont imbriquées les unes dans les autres :

- les forêts à fort enjeu écologique ou topographique ou paysager ou de loisir/récréatif
- la forêt cultivée et gérée et encadrée par le code forestier dans un objectif de multifonctionnalité.

Dans certains cas, la colonisation naturelle par la forêt des terres agricoles abandonnées peut être perçue négativement.

Ainsi, cet objectif vise à préserver les forêts à fort enjeu écologique et de biodiversité, topographique et de loisirs/récréatives par des classements de protection ou l'application d'une gestion ou exploitation forestière durable.

Pour les forêts à fort enjeu écologique, il s'agit des forêts à la biodiversité importante :

- forêts de feuillus combinant ancienneté de l'état boisé et maturité biologique.
- forêts d'altitude
- forêts rivulaires et ripisylves

Pour les forêts à fort enjeu topographique, il s'agit des forêts de pente jouant un rôle important pour le maintien des sols et de lutte contre l'érosion des berges et le ravinement.

Pour les forêts à fort enjeu paysager, il peut s'agir par exemple des forêts qui jouent un rôle de tampon au tour des carrières.

Pour les forêts de loisirs ou récréatives, il s'agit des forêts domaniales ou communales fréquentées par les habitants du territoire et qui participe à créer un cadre de vie exceptionnel.

Dans un contexte de forêt cultivée et de forêt spontanée non désirée, la préservation est synonyme de gestion durable.



### **OBJECTIF 15 : Encourager la pratique d'une sylviculture durable qui respecte les milieux**

Le territoire est couvert à 60 % par la forêt et la forêt cultivée représente entre 35 et 40 % de ce couvert forestier. Aujourd'hui, beaucoup de forêts arrivent à maturité économique ce qui peut entraîner une perturbation des milieux par la multiplication des coupes rases, l'agrandissement de sentiers, l'aménagement de pistes ou de plateformes.

Il convient d'encourager :

- **une exploitation de bois prenant mieux en compte la maîtrise de la régénération** (mieux connaître les sols et stations forestières, favoriser la mise en place de programme de recherches)
- **les exploitants forestiers à mieux intégrer dans leurs aménagements les éléments fonctionnels des milieux (vis-à-vis de la gestion de l'eau et de la stabilité des sols pentus notamment)**
- **les exploitants à utiliser de manière raisonnée les produits chimiques indispensables à la préservation des bois exploités dans des plateformes prévues à cet effet**
- **les propriétaires forestiers à ne pas replanter sur les zones humides et à les restaurer (dérogation possible art. L 126 et R126-1 du code rural et de la pêche).**
- **De manière plus globale, il convient d'encourager l'adhésion des propriétaires et exploitants aux systèmes reconnus de certification de la gestion forestière durable.**

### **OBJECTIF 16 : Préserver la biodiversité dans les milieux agropastoraux grâce au maintien d'une activité agricole durable**

Ces milieux sont composés des zones de fauche, de pâture et de parcours du bétail : landes, pelouses et prairie naturelles (humides ou pas) essentiellement. La biodiversité exceptionnelle de ces milieux est directement liée à l'activité humaine. L'activité agropastorale permet de maintenir ces milieux ouverts, milieux qui ont tendance à se fermer avec la baisse de l'activité qui se concentre sur les zones les plus accessibles quelquefois surpâturées et délaisse les espaces les plus pentus qui s'embroussaillent et sont gagnés par la forêt.

Il convient donc :

- **d'encourager à l'optimisation de la gestion des zones de parcours et pâture**
- **d'encourager au maintien des milieux secs**
- **d'encourager le maintenir ou restaurer les haies bocagères qui constituent des corridors écologiques notamment pour les chiroptères.**
- **d'encourager les pratiques d'agriculture durable dont l'utilisation raisonnée des intrants agricoles chimiques.**

### **OBJECTIF 17 : Protéger les zones humides et les milieux aquatiques conformément à la réglementation en vigueur**

Possédant une biodiversité exceptionnelle et un rôle écologique inestimable, les milieux humides et aquatiques du territoire doivent être préservés. A l'heure actuelle, ces habitats, semblent menacés en Hautes Terres d'Oc (drainage, reboisement, enrichissement...). De plus, Hautes Terres d'Oc présente une densité de zones humides potentielles très importante.

Il convient donc :

- **d'améliorer la connaissance sur les zones humides et sur leur localisation**
- **d'appliquer les séquences "éviter" et "réduire" en priorité et de mettre en place des mesures compensatoires en dernier recours**
- **d'obliger à la mise en place de mesures compensatoires ou correctrices pour la création de tout aménagement lourd sur les zones humides et les milieux aquatiques conformément à la réglementation en vigueur**
- **de préserver la faune, la flore et les écosystèmes des milieux aquatiques en les protégeant des pollutions diffuses (agricoles, industrielles, domestiques) et en assurant les continuités latérales et longitudinales : plans d'eau, cours d'eau, zones humides et tourbières conformément à la réglementation en vigueur.**

**OBJECTIF 18 : Sauvegarder voir restaurer la continuité écologique des cours d'eau  
et veiller au maintien d'un régime hydrologique adapté  
aux espèces aquatiques et à l'écoulement des eaux**

Les continuités longitudinales et latérales des cours d'eau du territoire doivent être maintenues.

En Hautes Terres d'Oc, il existe de nombreuses contraintes à l'écoulement de l'eau : les barrages hydroélectriques importants sur l'Agout, l'Arn et la Vèbre, le Bureay qui alimentent le lac de la Raviège, le lac du Laouzas, le lac des Saints Peyres et le lac de Vésoles, des microbarrages hydroélectriques sur l'Agout, le Gijou et le Berlou essentiellement et des chaussées, béals et pesquiers, vestiges des anciens systèmes d'irrigation agropastoraux.

L'hydromorphologie et le régime hydrologique des cours d'eau sont donc durablement modifiés par les grands barrages qui ont créés les lacs, support d'une activité économique majeure pour le territoire (hydroélectricité, tourisme). D'autres ouvrages freinent également l'écoulement des eaux et la circulation de la faune aquatique mais ils peuvent également se révéler utiles pour empêcher la prolifération des espèces invasives.

Ces aménagements ayant une importante fonction économique, l'enjeu est de concilier le maintien de ces activités économiques avec les enjeux écologiques et de transport sédimentaire.

Il convient donc :

- **d'approfondir les connaissances sur les obstacles à l'écoulement de l'eau et au déplacement de la faune aquatique**
- **d'appliquer la réglementation en vigueur en termes de débit réservé,**
- **d'appliquer la réglementation en vigueur sur le classement des cours d'eau :**
  - **en liste 1 : continuité écologique à préserver sur les affluents de la zone montagneuse et les petits affluents de tête de bassin**
  - **et liste 2 : continuité écologique à restaurer sur le Thoré à l'aval de sa confluence avec le ru des Escabelles**
- **d'encourager les aménagements facilitant la fonctionnalité écologique des cours d'eau sur les ouvrages existants et à les obliger sur les équipements en projet.**
- **d'encourager la bonne gestion des lâchers d'eau.**

**OBJECTIF 19 : Préserver les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques**

Les objectifs 13 à 18 visent à préserver la richesse environnementale en Hautes Terres d'Oc, la biodiversité et ses réservoirs mis en réseau par les corridors écologiques. Il ne s'agit pas de "mise sous cloche" sur un territoire où le

## SCoT Hautes Terres d'Oc

maintien des milieux et intrinsèquement lié à l'activité humaine mais de gestion durable des milieux et des ressources.

En outre, Hautes Terres d'Oc est un territoire de vastes espaces forestiers et agricoles qui n'est pas concerné par la restauration écologique. En ce qui concerne la trame verte, aucun obstacle majeur à la circulation de la faune n'a été décelé.

Le SRCE Midi-Pyrénées identifie les obstacles suivants :

- certaines carrières et quelques bâtiments industriels à Burlats, Lacrouzette, Saint Salvy de la Balme et Lacaune (ardoisière)
- Certains secteurs d'urbanisation resserrés avec quelquefois présence d'usines à Brassac, Le Bez, Bouisset à Lasfaillades, La Trivalle à Moulin-Mage, le bourg de Moulin-Mage, Condomines à Nages, Gos à Barre et le bourg de Barre, Rieumontagné à Nages, le bourg de Viane.
- une urbanisation assez resserrée amplifiée par des contraintes topographiques : bourg de Lacaze, de Viane, Andabre à Rosis et continuité Plaisance à Saint Geniès de Varensal, présence de falaise à Lacaune.

Pourtant ces secteurs sont caractérisés par des milieux forestiers et agricoles au tissu urbain assez lâche comprenant des espaces de respiration et de végétalisation propice au passage de la faune. En outre, la faune de ces milieux peut aisément contourner ces secteurs (voir rapport de présentation - état initial de l'environnement).

Les obstacles sur la trame bleue sont à traiter au cas par cas notamment certains obstacles relevés par le SRCE Midi-Pyrénées à Cambounès et Le Bez.

Il s'agit également :

- **d'appliquer la trame verte et bleue du SCoT Hautes Terres d'Oc qui prend en compte les SRCE Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon dans les documents d'urbanisme locaux**
- **Traduire dans les documents d'urbanisme locaux les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques identifiés dans le TVB du SCoT Hautes Terres d'Oc et porter une attention particulière aux possibilités de passage de la faune dans les obstacles identifiés par le SRCE Midi-Pyrénées : secteurs de carrières, de zones d'activités, d'urbanisation contrainte.**
- **Satisfaire le besoin de flux d'espèces entre Massif Central et Pyrénées et assurer le fonctionnement des populations et notamment le déplacement des populations présentes dans les milieux boisés de plaine grâce au respect de la Trame Verte et Bleue.**
- **Rechercher une cohérence avec les trames vertes et bleues des territoires limitrophes.**
- **De veiller au respect de l'équilibre sylvo-cynégétique permettant le renouvellement des peuplements forestiers**

### **OBJECTIF 20 : Assurer une gestion durable de la ressource en eau**

#### **20.1. Garantir la qualité de l'eau potable.**

Entre 10 et 14 communes présentent des difficultés de qualité bactériologique de l'eau potable prélevée en 2015 sur leur captage. Ces difficultés sont liées en grande partie au manquement de l'assainissement mais également aux rejets industriels. Le Dadou présente un état chimique mauvais à cause de la présence de Cadmium, une douzaine de cours d'eau de tête de bassin présente un état écologique moyen expliqué par la présence de pâturage avec des risques de piétinement et/ou par un assainissement domestique rustique et/ou par des modifications de leur lit (pression hydromorphologique).

Il convient donc :

- d'améliorer et/ ou d'engager la mise en conformité des systèmes d'assainissement collectif et non collectif existants et d'en créer en fonction des besoins
- d'améliorer la protection des captages AEP en eau superficielle et en limitant les contaminations bactériennes des unités de distribution en zone de montagne : préserver la ressource en eau et les espaces naturels qui s'étendent au droit des périmètres de protection des captages d'eau potable ayant fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique.
- de réduire les pollutions diffuses liées aux usages agricoles et industriels
- d'accompagner tout rejet d'effluents domestiques ou industriels impactant le milieu aquatique de mesures correctrices et/ou compensatoires.
- d'obliger à réaliser une étude d'incidences pour tout projet d'imperméabilisation susceptible de provoquer ou d'aggraver les effets de ruissellement pluvial sur la qualité du milieu récepteur.

### **20.2. Concilier les différents usages de l'eau**

L'eau est utilisée pour différents usages : irrigation, hydroélectricité, embouteillage d'eau de source, industrie, loisirs, pêche, tourisme, eau potable.

Il convient :

- de prioriser l'adduction d'eau potable pour les habitants du territoire
- d'économiser l'eau et de lutter contre les fuites sur les réseaux d'eau potable
- de veiller à assurer une meilleure utilisation de la réserve en eau en favorisant le regroupement des structures de gestion, en s'assurant de l'adéquation entre la ressource et les besoins et en limitant les extensions de l'urbanisation qui nécessitent des allongements conséquents des réseaux
- d'assurer la qualité des eaux de baignade en veillant à ce qu'aucun rejet n'altère leur qualité

### **OBJECTIF 21 : Gérer l'énergie et s'adapter au changement climatique**

Le territoire Hautes Terres d'Oc couvre respectivement 106 % et 460 % des besoins en énergie et en électricité de ses habitants. Cependant, l'énergie consommée par habitant est supérieure de 4 points à la moyenne nationale. Sur ce territoire de montagne peu peuplé où l'industrie est très présente et les déplacements en voiture indispensables, ce sont l'industrie, les transports et l'habitat qui sont les principaux secteurs consommateurs d'énergie.

Le territoire est déjà "à énergie positive" grâce à son importante production en énergies renouvelables et particulièrement en électricité. Le défi énergétique relève donc plus de la sobriété des aménagements futurs et de l'économie des consommations énergétiques actuelles, que d'un nouveau développement majeur des énergies renouvelables.

#### **21.1°- Gérer l'énergie**

Il convient de:

- **Limitier la consommation énergétique**

Afin de répondre à l'objectif du facteur 4 posé dans la loi POPE<sup>4</sup> de 2005 validé par le Grenelle de l'environnement en 2007 (diminution de 75 % des émissions de gaz à effet de serre du niveau de 2005 d'ici 2050), il est nécessaire

<sup>4</sup>POPE : Programmation fixant les Orientations de la Politique Énergétique

de diviser par deux la consommation d'énergie du niveau de 2005 en 2050<sup>5</sup>. Le territoire a connu une baisse de consommation liée à la baisse de l'activité économique de 12 % entre 2005 et 2009. En considérant le développement économique et démographique envisagé, le territoire doit diminuer son rythme de consommation de 2005 (en calculant la consommation potentielle en 2050 à ce même niveau sans effort de diminution) de 59 % en 2050. Avec 12 % de moins en 2012 au lieu des 5 % de baisse nécessaire pour atteindre l'objectif de 2050, le territoire doit baisser de 52 % son rythme de consommation énergétique de 2009 pour 2050. Pour y parvenir, le SCoT fixe un objectif de baisse de 44 % en 2037 par rapport au niveau d'émission de 2009. Cet objectif se décline ainsi :

- baisse de 30 % dans le secteur du logement d'ici 2037 : isolation thermique lors de la rénovation de bâtiment, RT2012 dans la construction neuve et encouragement à la construction passive (construction d'un logement témoin à Espérausses)
  - baisse de 15 % dans le secteur industrie d'ici 2037
  - baisse de 4 % dans le secteur de la mobilité d'ici 2037
  - baisse de 4 % dans le secteur tertiaire
  - baisse de 1 % dans le secteur de l'agriculture.
- **Développer la production d'énergies renouvelables dans le respect des paysages, de l'environnement et du cadre de vie : appui aux projets de méthanisation, bois énergie, géothermie, solaire thermique et photovoltaïque.**

En ce qui concerné l'énergie éolienne, 91 éoliennes sont en fonctionnement sur Hautes Terres d'Oc, 39 ont un permis de construire déposé. Ces 130 éoliennes permettront de produire 565 543 MWh/an (estimation 169 663 MWh de production pour les 39 éoliennes avec PC déposé selon estimation de production des 91 éoliennes en place dont certaines ont des puissances plus faibles que celles qui vont être installées).

Le territoire étant déjà bien équipé, ce n'est pas l'énergie éolienne qui doit être développé en priorité. Il existe un potentiel de développement d'une vingtaine d'éoliennes, soit environ 87 000 MWh qui pourraient être produit en plus. Le nombre d'éoliennes sur le territoire atteindrait 150 ce qui représente la moitié des possibilités d'implantation sur le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc (cf. charte, 300 éoliennes maximum).

Ainsi, 652 543 MWh seraient produit au total en Hautes Terres d'Oc ce qui satisfait les besoins de près de 109 000 personnes.

Concernant l'hydraulique, cette énergie est aussi très présente sur le territoire. Quelques projets pourraient voir le jour, le potentiel est cependant limité.

En revanche, le territoire possède un vaste couvert forestier dont l'usage énergétique par de la transformation en plaquettes, granulés de bois ou simplement en bois-bûche pourrait être encouragée. Les réseaux de chaleur alimentés par le bois ou, à minima l'utilisation du bois comme moyen de chauffage, doivent également être développés.

En outre, 2 projets de méthanisation sur des exploitations agricoles ont vu le jour. Un fort potentiel de développement sur le territoire d'élevage que constitue Hautes Terres d'Oc a été identifié notamment sur les

---

<sup>5</sup>*Selon un résumé du débat national sur la transition énergétique exposé lors du colloque sur le facteur 4 du CGEDD du 21 mai 2013.*

communes de Murat sur Vèbre, Lacaune-les-bains et Castelnau de Brassac. La méthanisation en tant que production d'énergie mais également comme moyen de diversification des exploitations agricoles doit être encouragée.

Les vastes espaces de Hautes Terres d'Oc permettent également de développer la géothermie comme moyen de chauffage et son ensoleillement le solaire thermique dans le respect du patrimoine bâti et paysager du territoire.

Le solaire photovoltaïque au sol ou en toiture peut également être développé par exemple en reconversion de friches industrielles ou de carrières dans le respect du patrimoine environnemental et paysager du territoire. Conformément à la charte du Parc du Haut Languedoc, le développement des projets photovoltaïques sera privilégié sur le bâti et au sol sur les sites déjà artificialisés (anciennes décharges et carrières) **ou sur des sites dont l'usage agricole a disparu depuis 10 ans.**

### **21.2°-S'adapter au changement climatique et limiter les émissions de gaz à effet de serre.**

Le changement climatique constitue une pression à laquelle le territoire doit s'adapter.

Il convient :

- **d'anticiper le besoin social, écologique et économique en eau consécutif de l'augmentation des épisodes de canicules et de sécheresse en été en priorisant l'alimentation en eau potable des habitants du territoire.**

Les variations de températures et de précipitations futures influenceront le cycle de l'eau et le besoin en eau : modification des régimes de ruissellement, d'évaporation et de quantité.

- **d'adapter la gestion forestière au changement climatique**

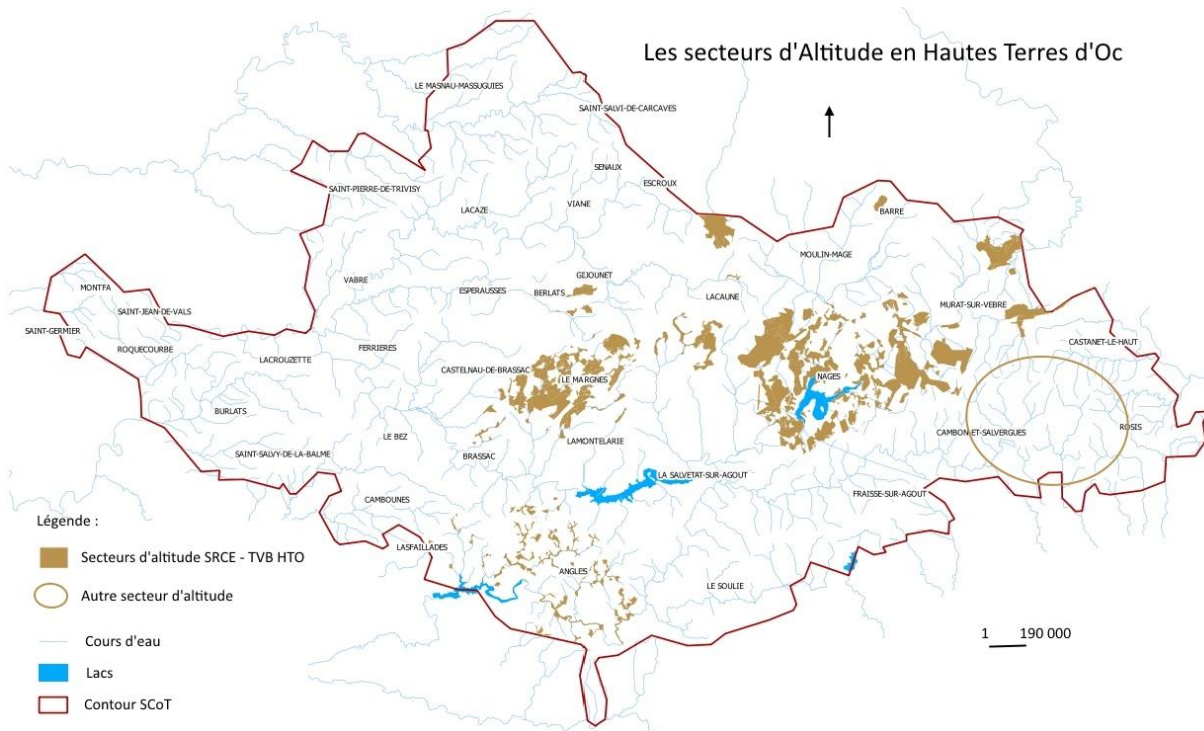
Certaines essences de conifères voire de feuillus risquent de ne plus être adaptées à la culture sur le territoire des Hautes Terres d'Oc. Il est recommandé de continuer à suivre l'état sanitaire des peuplements, d'améliorer les diagnostics stationnels et de privilégier les essences adaptées aux stations et aux prévisions d'évolution du climat.

- **de prévenir les risques de feux de forêt.**

On devrait observer une propagation de l'aléa vers le Nord et en altitude, avec l'apparition de nouvelles zones concernées par le risque feux de forêt. Certaines communes tarnaises sont déjà soumises à un aléa moyen, les communes héraultaises de Hautes Terres d'Oc sont concernées par un aléa moyen feux de forêt et pour certaines à un aléa fort à très fort (Rosis, Castanet-le-Haut).

- **de préserver les zones refuges d'altitude pour permettre aux espèces de s'adapter au changement climatique.**

Cet objectif est fixé par le SRCE Midi-Pyrénées. Les secteurs d'altitude définis par le SRCE sur notre territoire se situe sur la commune de Nages autour du lac du Laouzas, sur la commune de Fontrieu-le Margnès et sur la commune d'Anglès. Ci-dessous une carte des réservoirs de la Trame Verte et Bleue Hautes Terres d'Oc inclus dans ces secteurs d'altitude



En outre, il doit participer à la lutte contre le changement climatique en baissant ses émissions de gaz à effet de serre. La loi POPE de 2005 puis le Grenelle de l'Environnement de 2007 ont fixé comme objectif la baisse de 75 % des émissions de gaz à effet de serre émises en 2005 à l'horizon 2050.

- **Pour parvenir à cet objectif de lutte contre le changement climatique, le SCoT fixe à une baisse de 53 % en 2037 du niveau d'émissions de GES de 2005 répartie comme suit :**
  - baisse de 21 % dans le secteur du logement d'ici 2037
  - baisse de 15 % dans le secteur industrie d'ici 2037
  - baisse de 10 % dans le secteur de la mobilité d'ici 2037
  - baisse de 12 % dans le secteur de l'agriculture
  - baisse de 3 % dans le secteur tertiaire.

## OBJECTIF 22 : Réduire la vulnérabilité aux risques

En Hautes Terres d'Oc, ce sont les risques liés à l'eau, d'inondation ou de rupture de barrage et les risques de feux de forêt qui sont les plus importants. Afin d'augmenter la sécurité des populations exposées, de stabiliser à court terme et réduire à moyen terme les coûts des dommages, de raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés, il convient de :

- **Réaliser les Plans Communaux de Sauvegarde sur les communes qui en sont dépourvus (certaines communes des secteurs Monts de Lacaune, Montagne du Haut Languedoc et sur la commune de Le Bez) pour améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.**
- **Toutes les communes devront se doter d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), outil de communication pour l'information de la population sur le risque et la gestion de crise. Ces DICRIM pourront être complétés par des actions de sensibilisation visant à améliorer la connaissance et la culture du risque, à adopter les bons gestes en cas d'inondation, de rupture de barrage ou de feux de forêt.**

### **22.1°- Se prémunir contre les risques liés à l'eau : les risques d'inondation et de rupture de barrage**

En Hautes Terres d'Oc, pratiquement toutes les communes sont concernées par les risques d'inondation ou de rupture de barrage. Pour s'en prémunir, il convient de :

- **Gérer les capacités d'écoulement, préserver voire restaurer les zones d'expansion des crues ainsi que les forêts de pente, la végétation et les haies pour ralentir les écoulements, éviter le ravinement et freiner le ruissellement (SLGRI -Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation du TRI -Territoire à Risque Important d'Inondation- de Castres-Mazamet bordant la partie ouest de Hautes Terres d'O les affluents étant pris en compte par le SMIX Agout, le bassin versant de l'Agout en aval du barrage de la Raviège et bassin versant du Thoré sont concernés).**
- **Améliorer la gestion des ouvrages de protection (SLGRI)**
- **Interdire toute création d'obstacle à l'écoulement des crues provoquant ou aggravant le risque d'inondation sauf dérogation pour projet DUP, PIG et en lien avec les enjeux liés à la salubrité et la salubrité publique et impliquant des mesures compensatoires (art. 3, disposition 3).**
- **Prendre en compte dans les secteurs urbanisés lors d'opérations de construction et de renouvellement urbain le risque d'inondation et respecter les prescriptions définies dans les Plans de Prévention des Risques d'Inondation.**
- **Prendre en compte l'évacuation des eaux pluviales lors de toute construction d'équipement ou d'infrastructure, encourager la collecte et le stockage des eaux pluviales dans les zones d'activités et les espaces publics et favoriser des aménagements perméables.**
- **d'obliger à réaliser une étude d'incidences pour tout projet d'imperméabilisation susceptible de provoquer ou d'aggraver les effets de ruissellement pluvial sur la qualité du milieu récepteur (Cf. objectifs 20).**
- **Favoriser la réalisation d'un PPRI Agout sur la partie héraultaise**

### **22.2°- Se prémunir contre les risques de feux de forêt.**

Le risque est moyen sur huit communes tarnaises et il peut être moyen à fort et très fort sur certains secteurs de l'Hérault (surtout Rosis et Castanet-le-Haut). Avec le changement climatique, le risque s'accroîtra.

Il convient de :

- **Maintenir en bon état les dispositifs DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie)**
- **Lutter contre l'embroussaillage**
- **Veiller à la cohérence entre DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) et la DFCI pour un traitement efficace et mutualisé des interfaces entre forêts sensibles au feu et zones urbanisées ou des zones mixant bâtiments et forêt.**

### **OBJECTIF 23 : Limiter l'exposition aux nuisances**

Hautes Terres d'Oc se caractérise par une exposition peu prégnante aux nuisances. La principale nuisance est constituée par le trafic routier de poids lourds qui est assez intense sur les principaux axes routiers : la RD 622 (Castres-Lacaune-Murat sur Vèbre), la RD 607 (Albi-Lacaune) et la RD 907 (Lacaune-La Salvetat-sur-Agout). Ainsi, la traversée de certains bourgs peut entraîner des nuisances pour les habitants : Roquecourbe, Brassac, Lacaune, Murat-sur-Vèbre. Afin de conserver le cadre de vie agréable du territoire, il convient :



- **de limiter les nuisances induites par le trafic routier dans les centres-bourgs (étude centres-bourgs) par des recommandations en termes d'isolation phonique des bâtiments lors de réhabilitation ou de (re)constructions.**
- **d'anticiper les besoins en équipement de gestion des déchets, de gestion de l'eau, de l'assainissement des nouveaux habitants accueillis.**

**ANNEXE : Temps de route en mn par rapport à un(e) :**

Commune	Pôle de service principal *	Pôle correspondant	Pôle de service	Pôle correspondant	Ville hors HTO**	Ville de référence
Brassac	Pôle de services principal		Pôle de services		24	Castres
La Salvetat/Agout	Pôle de services principal		Pôle de services		48/51	Bédarieux/Castres
Lacaune	Pôle de services principal		Pôle de services		43	Saint Affrique
Lacrouzette	Pôle de services principal		Pôle de services		17	Castres
Roquecourbe	Pôle de services principal		Pôle de services		10	Castres
Vabre	Pôle de services principal		Pôle de services		30	Castres
Anglès	15	Brassac	Pôle de services		33	Castres
Fraïsse/Agout	9	La Salvetat-sur-Agout	Pôle de services		39	Bédarieux
Murat-sur-Vèbre	16	Lacaune	Pôle de services		39/40	Bédarieux/Saint Affrique
St Pierre de Trivisy	15	Vabre	Pôle de services		36/41	Castres/Albi
Viane	13	Lacaune	Pôle de services		44	Castres
Barre	17	Lacaune	12	Murat-sur-Vèbre	38	Saint Affrique
Berlats	13	Brassac	13	Brassac	<b>58/1h08</b>	Saint Affrique /Albi
Burlats	7	Roquecourbe, Lacrouzette	7	Roquecourbe, Lacrouzette	9	Castres
Cambon et Salvergues	17	La Salvetat-sur-Agout	11	Murat-sur-Vèbre	39	Bédarieux
Cambounès	10	Brassac	10	Brassac	20/22	Mazamet/Castres
Castanet le Haut	32	Lacaune	16	Murat-sur-Vèbre	27	Saint Affrique
Fontrieu	6	Brassac	6	Brassac	28/24/40	Castres
Escroux	19	Lacaune	6	Viane	55	Albi
Espérausses	9	Brassac	9	Brassac	34	Castres
Gijounet	9	Lacaune	4	Viane	45	Castres
Lacaze	15	Vabre	7	Viane	40	Castres
Lamontélarie	13	La Salvetat-sur-Agout	13	La Salvetat-sur-Agout	38/42	Mazamet/Castres
Lasfaillades	11	Brassac	7	Anglès	20/29	Mazamet/Castres
Le Bez	4	Brassac	4	Brassac	23	Castres
Le Masnau Massuguiès	33	Vabre	<b>24</b>	Saint Pierre de Trivisy	48/50	Saint Affrique/Albi
Le Soulié	10	La Salvetat-sur-Agout	10	La Salvetat-sur-Agout	38	Mazamet
Montfa	7	Roquecourbe	7	Roquecourbe	12	Castres
Moulin-Mage	11	Lacaune	5	Murat sur Vèbre	44	Saint Affrique
Nages	13	Lacaune	11	Murat sur Vèbre	50/51	Saint Affrique/Bédarieux
Rosis	<b>34</b>	Lacaune	18	Murat sur Vèbre	24	Bédarieux
Saint Germier	7	Roquecourbe	7	Roquecourbe	10	Castres
Senaux	19	Lacaune	7	Viane	48/54	Saint Affrique/Albi
St Jean de Vals	6	Roquecourbe	6	Roquecourbe	12	Castres
St Salvi de Carcavès	20	Lacaune	16	Viane	41/45	Saint Affrique/Albi
St Salvy de la Balme	11	Brassac	11	Brassac	18	Castres
Moyenne	14		10			

Temps de route estimé avec le calculteur de Géoportail

\* Pôle principal : plus de 35 services et commerces (et artisans) : Lacaune, Brassac, La Salvetat-sur-Agout, Lacrouzette, Roquecourbe, Vabre.

\*\* Villes proches hors territoire avec équipements supérieurs dont présence au minimum d'un hôpital : Castres, Mazamet, Albi, Saint Affrique (Aveyron), Bédarieux.